

**GRASSE (06) –
RÉALISATION
D'UNE ENSEIGNE
ALIMENTAIRE**

**MAÎTRISE
D'OUVRAGE : LIDL**

**CADRAGE
ENVIRONNEMENTAL
ET RÉGLEMENTAIRE**

Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site, situé boulevard Marcel Pagnol, dans la commune de Grasse (06), et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE DE L'OPÉRATION.....	6
1.	LOCALISATION DU SITE DE PROJET.....	6
2.	L'EMPRISE FONCIÈRE	6
3.	DÉFRICHEMENT	8
II-	ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	9
1.	LE SCOT OUEST ALPES-MARITIMES	9
2.	LE PLU DE GRASSE	9
3.	LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	17
4.	SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	19
III-	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	20
1.	LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES.....	20
2.	LES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR – PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	29
3.	LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	84
4.	TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS À PROXIMITÉ DU SITE.....	87
5.	SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES	90
IV-	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES	92
1.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	92
2.	INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	97

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 :	LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE DANS LA COMMUNE (EN ORANGE) (QGIS,)	6
FIGURE 2 :	SECTEUR D'ÉTUDE RETENU (FOND GOOGLE MAP).....	7
FIGURE 3 :	EXTRAIT DU REGISTRE PARCELLAIRE (CADASTRE GOUV, LIDL)	7
FIGURE 4 :	VUE AÉRIENNES DU SECTEUR D'ÉTUDE (EN ORANGE) ENTRE 2010 (GAUCHE) ET 2019 (DROITE) (GOOGLE EARTH)	8
FIGURE 5 :	EXTRAIT DES ZONES SOUMISES À AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (VERT) ET SECTEUR D'ÉTUDE EN ORANGE (HTTP://CARTO.GEO-IDE.APPLICATION.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/742/WEB_DEFICHEMENT_ZONES_SOUMISES.MAP)	9
FIGURE 6 :	EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU (PLU DE GRASSE)	10
FIGURE 7 :	EXTRAIT DE LA CARTE DE LOCALISATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE GRASSE (PLU DE GRASSE)	18
FIGURE 8 :	EXTRAIT DU TRI SUR LA COMMUNE DE GRASSE (SECTEUR D'ÉTUDE IDENTIFIÉ PARLE I) (GÉORISQUES).....	20
FIGURE 9 :	EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PPRI DE LA COMMUNE DE GRASSE (PRÉFECTURE DES ALPES MARITIMES)	21
FIGURE 10 :	EXTRAIT DU PPRIF SUR LA COMMUNE DE GRASSE (PLU DE GRASSE).....	22
FIGURE 11 :	EXTRAIT DU PPRMVT À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE, SUR LA COMMUNE DE GRASSE (PLU DE GRASSE)	24
FIGURE 12 :	EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX, AVEC IDENTIFICATION DU SECTEUR D'ÉTUDE EN ORANGE (BRGM, GÉORISQUES)	25
FIGURE 13 :	RISQUES SISMIQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE DE GRASSE (LE POINT I IDENTIFIE LE SECTEUR D'ÉTUDE) (GÉORISQUES)	26
FIGURE 14 :	NORMES PARASISMIQUES À RESPECTER EN FONCTION DES ZONES DE SISMICITÉ ET DE LA CATÉGORIE D'IMPORTANCE DES BÂTIMENTS (PLANSEISMES).....	26
FIGURE 15 :	CLASSEMENT SONORES DES VOIES ROUTIÈRES DANS LA COMMUNE DE GRASSE	28

FIGURE 16 : PNR DES PRÉALPES D'AZUR (PNR)	36
FIGURE 17 : EXTRAIT DU SRCE PACA (DREAL PACA)	45
FIGURE 18 : VUE D'ENSEMBLE SUR UN JARDIN DOMESTIQUE (MAI 2021)	46
FIGURE 19 : BAMBOU DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE (MAI 2021)	47
FIGURE 20 : ENTITÉS PAYSAGÈRES PRÉSENTES AUX ABORDS DU SECTEUR D'ÉTUDE (FOND GOOGLE EARTH)	84
FIGURE 21 : TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS DANS L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR D'ÉTUDE (FOND GOOGLE EARTH)	88
FIGURE 22 : PLAN MASSE (LIDL)	95
FIGURE 23 : PLAN PAYSAGER	96

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE	31
CARTE 2 : SECTEUR D'ÉTUDE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ.....	31
CARTE 3 : ZONES D'INVENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	34
CARTE 4 : ZONES CONTRACTUELLES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	37
CARTE 5 : NATURA 2000 À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	39
CARTE 6 : OCCUPATION DU SOL, À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ, SELON LE RÉFÉRENTIEL DU CRIGE PACA 2014.....	43
CARTE 7 : HABITATS NATURELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	49
CARTE 8 : FLORE PROTÉGÉE IDENTIFIÉE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ SELON LA BASE DE DONNÉES SILÈNE FLORE	52
CARTE 9 : ENJEUX PRÉVISIONNELS SUR LA FLORE ET LES HABITATS	57
CARTE 10 : ENJEUX ENTOMOLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	63
CARTE 11 : ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	67
CARTE 12 : ENJEUX MAMMALOGIQUES PRÉVISIONNELS L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	70
CARTE 13 : CAVITÉS NATURELLES IDENTIFIÉES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ.....	74
CARTE 14 : ENJEUX CHIROPTÉROLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	75
CARTE 15 : ENJEUX ORNITHOLOGIQUE PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	81
CARTE 16 : SYNTHÈSE PRÉVISIONNELLE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	83

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : CLÔTURES PRÉSENTES DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE ET EN MARGE DE CELUI-CI (MAI 2021)	47
PHOTO 2 : VUE D'ENSEMBLE DES VILLAS ABANDONNÉES PRÉSENTES SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (MAI 2021).....	48
PHOTO 3 : VUE D'ENSEMBLE SUR LA PARTIE EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (MAI 2021).....	56
PHOTO 4 : ZONE D'OBSERVATION DU LÉZARD DES MURAILLES (MAI 2021).....	66
PHOTO 5 : VUE 1 DEPUIS LE ROND-POINT DES 4 CHEMINS (GOOGLE STREET VIEW)	85
PHOTO 6 : VUE 2 DEPUIS LA ROUTE DE NAPOLÉON (GOOGLE STREET VIEW).....	85
PHOTO 7 : VUE 3 DEPUIS LA ROUTE DE NAPOLÉON (GOOGLE STREET VIEW)	86
PHOTO 8 : VUE 4 DEPUIS LA ROUTE DE NAPOLÉON (GOOGLE STREET VIEW)	86
PHOTO 9 : VUE 5 DEPUIS LE CŒUR DU SECTEUR D'ÉTUDE (MAI 2021).....	87
PHOTO 9 : VILLAS INDIVIDUELLES PRÉSENTES À L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (MAI 2021)	88
PHOTO 10 : COMMERCES, BUREAUX ET HABITATIONS PRÉSENTES À L'OUEST DU SECTEUR D'ÉTUDE (MAI 2021)	89
PHOTO 11 : ZONE COMMERCIALE À L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (MAI 2021).....	89
PHOTO 12 : ZONE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE VISIBLE DEPUIS LE NORD DU SECTEUR D'ÉTUDE ET LE BOULEVARD MARCEL PAGNOL	90

I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

1. Localisation du site de projet

LIDL souhaite implanter son enseigne alimentaire, dans la commune de Grasse afin d'offrir aux habitants et aux personnes de passages sur le boulevard Marcel Pagnol, un point de fourniture, principalement alimentaire. Ce projet de LIDL s'insère dans un espace urbanisé déjà composé par des enseignes commerciales. Les enseignes alimentaires ne sont cependant pas dominantes. L'emplacement apparaît donc intéressant et attractif. Le secteur d'étude est actuellement occupé par des logements et des espaces vacants de type jardins domestiques.

Le secteur d'étude se situe à proximité du rond-point des 4 chemins, à l'est de la D9, ce qui le rend facilement accessible.

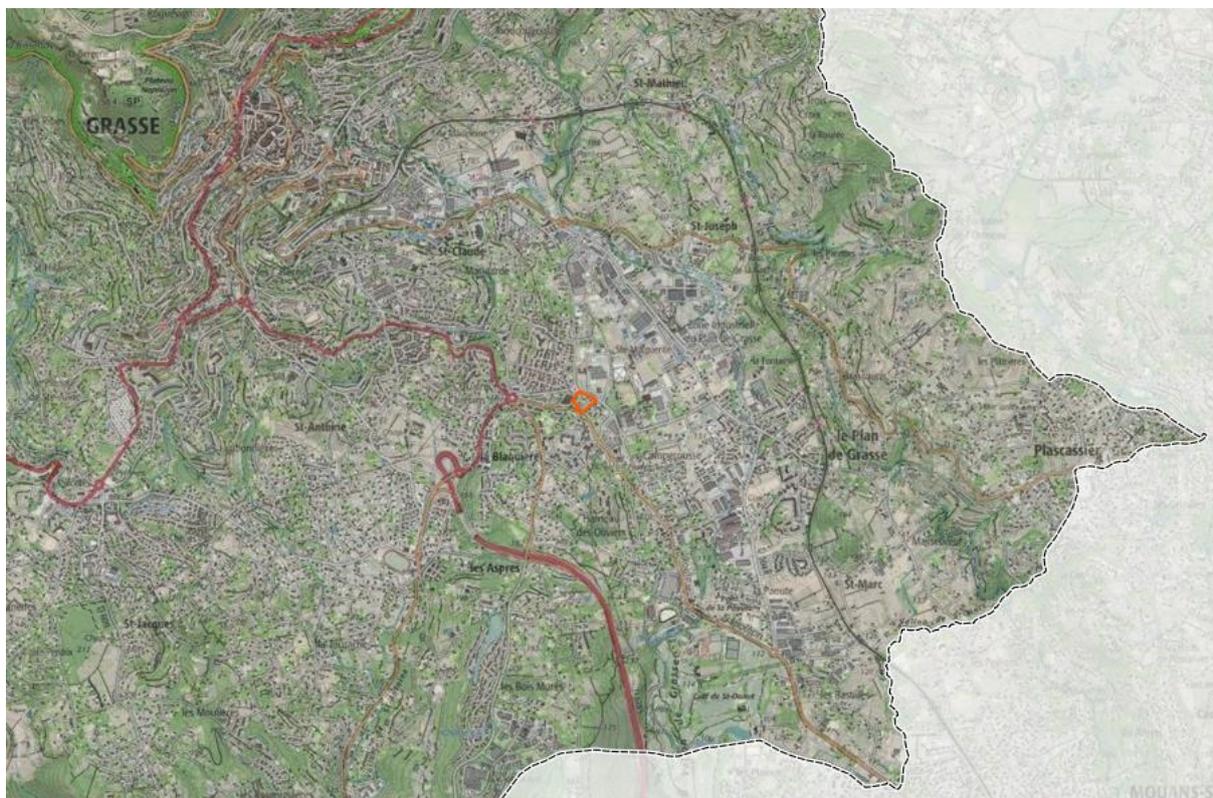


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude dans la commune (en orange) (QGIS,)

2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section CL au cadastre et les parcelles concernées portent les numéros 14-15-17-18-206-207-463.

Le secteur d'étude est actuellement occupé par des surfaces bâties et par une importante concentration urbaine. Le contexte est dominé par des constructions commerciales et résidentielles. Des espaces de stationnement pour les véhicules sont aussi présents dans les environs directs du secteur de projet. Etant donné la proximité du secteur de projet avec l'autoroute A8, celui-ci subit directement une importante fréquentation humaine.



Figure 2 : Secteur d'étude retenu (Fond google map)



Figure 3 : Extrait du registre parcellaire (Cadastre gov, LIDL)

Afin de comprendre plus précisément l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été effectuées grâce à l'outil offert par Google earth, permettant de remonter le temps, parmi les orthophotographies.



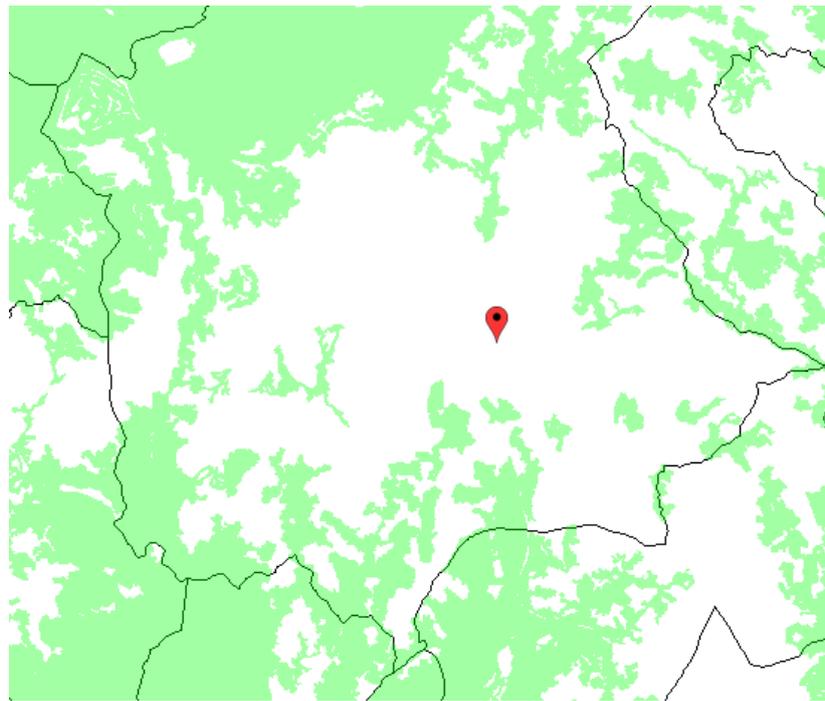
Figure 4 : Vue aériennes du secteur d'étude (en orange) entre 2010 (gauche) et 2019 (droite) (Google earth)

La comparaison de ces vues aériennes met en évidence une urbanisation progressive des parcelles situées à l'ouest et au nord du secteur d'étude. Les espaces verts urbains sont de plus en plus restreints au profit des espaces construits et des zones de voiries. Le secteur d'étude s'implante donc dans un espace concerné par un renouvellement urbain constant et progressif.

3. Défrichement

La commune de Grasse est concernée par des zones soumises à autorisation préalable de défrichement. Les espaces concernés sont principalement situés dans le nord de la commune, de part et d'autre des espaces construits et des voiries.

⇒ **Selon les données fournies par l'outil cartographique du site alpes-maritimes.gouv.fr, le secteur d'étude et ses environs proches, ne sont pas concernés par des espaces soumis à autorisation préalable de défrichement.**



■ Zone potentiellement soumise à autorisation de défrichement

Figure 5 : Extrait des zones soumises à autorisation de défrichement (vert) et secteur d'étude en orange (http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/742/web_defrichement_zones_soumises.map)

II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Le SCoT Ouest Alpes-Maritimes

La commune de Grasse fait partie du **Schéma de Cohérence Territorial Ouest Alpes-Maritimes**. Ce dernier est actuellement en cours d'approbation. Aucune donnée n'est actuellement disponible sur point.

2. Le PLU de Grasse

Le PLU de la commune de Grasse a été révisé et est entré en vigueur le 10 décembre 2018. Le secteur d'étude est situé dans la zone UCb. Cette zone correspond à une « zone à dominante d'habitats ».

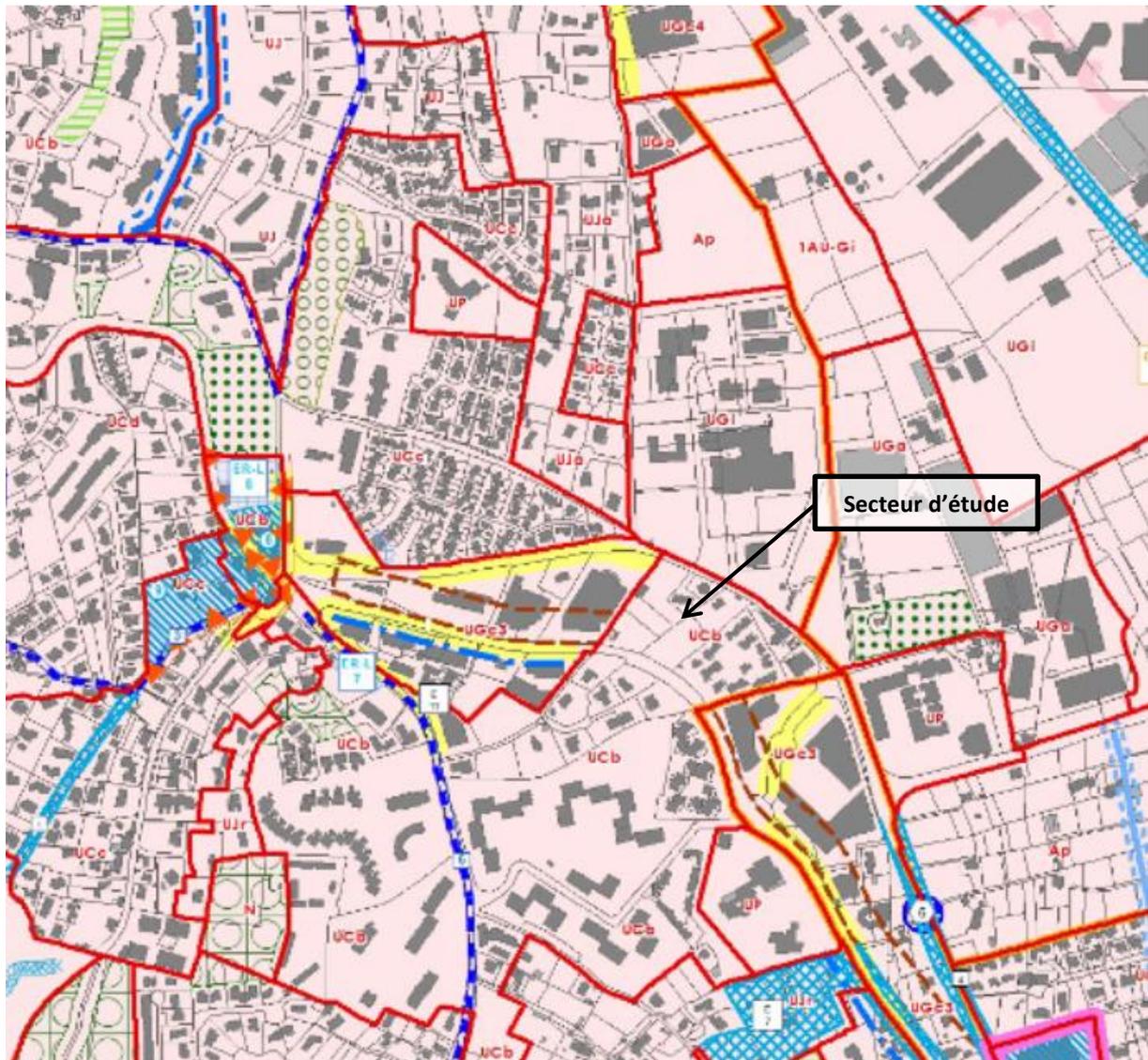


Figure 6 : Extrait du zonage du PLU (PLU de Grasse)

Le Plan Local d'Urbanisme constitue le document de référence de la **réglementation** urbaine locale, il exprime le projet de la commune en matière d'urbanisation pour les années à venir.

⇒ Le secteur d'étude est classée dans le zone UCb du PLU en vigueur. Cette zone « UCb » correspond à une zone « à dominante d'habitat ».

Quelques dispositions du règlement pour la zone UCb :

ZONE UC

Caractère de la zone : Zone urbaine à dominante d'habitat

DS-UC 1 : DESTINATIONS, SOUS-DESTINATIONS, USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS, NATURES D'ACTIVITES INTERDITES

S'appliquent les dispositions partagées des zones urbaines et à urbaniser dites DP-UAU1 citées page 52 du titre 3 auxquelles s'ajoutent :

- les constructions à usage d'industrie et de commerce de gros
- les constructions destinées à la fonction d'entrepôt,

DS-UC 2 : DESTINATIONS, SOUS-DESTINATIONS ET NATURES D'ACTIVITES SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

S'appliquent les dispositions partagées des zones urbaines et à urbaniser dites DP-UAU2 citées page 52 du titre 3, auxquelles s'ajoutent les dispositions suivantes :

- dans les périmètres marqués aux documents de zonage comme zone non aedificandi en raison d'une zone d'inondabilité forte, en raison de l'aléa connu et la nécessité de ne pas augmenter l'exposition des personnes et des biens en rapport avec un usage résidentiel (habitat), les seules occupations et utilisations du sol à usage d'habitat autorisées sont celles liées à une confortation ou une réhabilitation d'un volume existant à l'exclusion de toute augmentation de la capacité d'accueil
- dans les périmètres dits de démolition préalable avant construction figurant aux documents graphiques au titre de l'article L 151-10, l'obtention de toute demande de surface de plancher nouvelle est conditionnée à la démolition des constructions préexistantes, et la mise en œuvre des intentions d'aménagement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui coordonne le renouvellement urbain

DS-UC 3 : MIXITE FONCTIONNELLE ET SOCIALE

S'appliquent les dispositions partagées des zones urbaines et à urbaniser dites DP-UAU3 citées page 53 du titre 3 auxquelles s'ajoutent :

- l'interdiction des changements de destination des constructions à usage de commerce dans les linéaires de diversité commerciale identifiés aux documents graphiques conformément aux dispositions de l'article DG 28 du titre 1 page 31
- l'imposition de normes de mixité sociale pour toutes les opérations de construction d'immeubles collectifs de plus de 12 logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher conformément aux dispositions de l'article DG 29 du titre 1 page 32
- l'imposition de normes de mixité sociale pour toutes les occupations et utilisations du sol à destination de l'habitat dans les secteurs de mixité sociale ou les emplacements réservés logements figurant aux documents graphiques en respectant les objectifs et la ventilation en fonction de l'importance du projet conformément aux dispositions de l'article DG 29 et DG 30 du titre 1 pages 32 et suivante.

DS-UC 4 : VOLUMETRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 4 page 53 auxquelles s'ajoutent les règles suivantes :

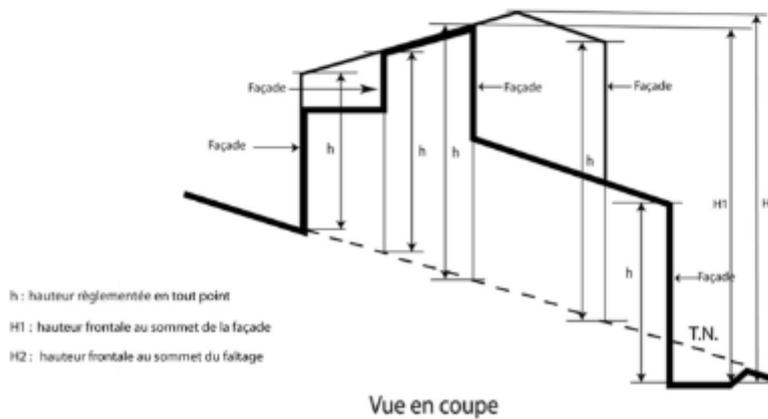
UC4 A- Emprise au sol des constructions

- Quand ils figurent aux documents graphiques, l'emprise maximale des constructions doit s'inscrire dans les polygones d'implantation (saillies non comprises).
- Lorsque des dispositions architecturales particulières sont portées au document graphique pour assurer des continuités bâties et des séquences d'ordonnancement urbain, l'emprise au sol des constructions implantées dans le secteur de mixité sociale ou l'emplacement réservé logement n'est pas réglementée.
- Dans les autres cas, l'emprise au sol maximale des constructions est fixée à
 - 25% dans le secteur UCa,
 - 25% dans le secteur UCb pour les occupations et utilisations du sol à usage d'habitat, et 40% pour les autres occupations et utilisations du sol admises sans que cette majoration puisse accueillir des fonctions d'habitat, et si le rez-de-chaussée est affecté à un usage commercial, tertiaire ou de service
 - 25% dans les secteurs UCc
 - 20% dans les secteurs UCd

Bonification d'emprise au sol (les bonifications sont cumulatives)

- Une bonification de 10% d'emprise au sol est accordée pour la réalisation d'ouvrages collectifs de stationnement si la construction nouvelle se réalise sur une surface déjà imperméabilisée utilisée pour du stationnement à l'air libre.
- Une bonification de 10% d'emprise au sol est accordée pour les constructions dépassant d'au moins 25% les niveaux de la performance énergétique (Kwh/m² par an) requis par la réglementation thermique en vigueur.

UC4 B- Hauteur des constructions



	H	H1	H2
	Hauteur réglementée en tout point	Hauteur frontale au sommet de la façade	Hauteur frontale au sommet du faitage
UCa	15 mètres	17 mètres	20 mètres
UCb	12 mètres	15 mètres	18 mètres
UCc	10 mètres	12 mètres	15 mètres
UCd	7 mètres	10 mètres	13 mètres

UC4-B 1) hauteurs des façades

Constitue une façade chacune des faces verticales extérieures d'un immeuble, même en retrait du pied de l'immeuble.

La hauteur de la façade se mesure du sol naturel préexistant, défini par un plan altimétrique détaillé, ou du sol excavé en pied d'immeuble jusqu'au sommet de la façade (égout ou débord de toiture, faitage, acrotère), à l'exclusion des rampes d'accès desservant un sous-sol entièrement enterré.

Dans le cas de terrains en pente, la hauteur maximale des affouillements et/ou des exhaussements pour l'aménagement du terrain d'emprise ne peut excéder 1,5 mètres, de façon à éviter les terrassements excessifs.

En tout point, la hauteur des façades, à l'exclusion des pignons, ne peut excéder

- 15 mètres dans les secteurs UCa
- 12 mètres dans les secteurs UCb
- 10 mètres dans les secteurs UCc
- 7 mètres dans les secteurs UCd

UC4-B 2) hauteurs frontales des constructions

La hauteur frontale ou différence de niveau entre le point le plus bas du pied de l'immeuble et le point le plus haut de la construction, ne pourra excéder :

- 17 mètres jusqu'au sommet de la façade et 20 mètres jusqu'au faitage dans le secteur UCa,
- 15 mètres jusqu'au sommet de la façade et 18 mètres jusqu'au faitage dans le secteur UCb,
- 12 mètres jusqu'au sommet de la façade et 15 mètres jusqu'au faitage dans le secteur UCc
- 10 mètres jusqu'au sommet de la façade et 13 mètres jusqu'au faitage dans le secteur UCd

UC4-B 3) hauteurs maximales des constructions dans les polygones d'implantation

Quand ils figurent aux documents graphiques, les constructions doivent s'implanter dans les polygones d'implantation prévus la hauteur des constructions ne devra pas excéder, à l'égout du toit, la cote N.G.F. indiquée

UC4-B 4) hauteurs maximales des annexes et des clôtures

La hauteur des constructions annexes (garages, buanderies) implantées en limite séparative mesurée en tout point des façades du sol naturel ou excavé ne peut excéder 3 mètres à l'égout du toit et 3,50 mètres au faîtage.

La hauteur des clôtures ne doit pas excéder 2 mètres dont 1,60 mètre maximum pour le mur maçonné (mur bahut).

La hauteur des murs d'encuvement apparents des piscines, bassins, plans d'eau ne doit pas excéder 0,5 mètres au-dessus du sol naturel ou excavé. Dans le cas des piscines à débordement, leur hauteur ne doit pas dépasser 1 mètre.

UC4-C- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

1 - Les bâtiments doivent en tout point de tout élément de construction (sous-sol, balcon, loggias, bandeaux etc.) être édifiés en retrait en respectant un minimum de :

- 20 mètres en retrait de l'alignement de la RD 304
 - 16 mètres de l'axe du boulevard Emmanuel Rouquier
 - 10 mètres de l'alignement de la RD 4
 - 10 mètres en retrait de l'alignement projeté de la route de Cannes
 - en retrait de la marge de recul figurant aux documents graphiques sur la partie Ouest de la Route de Cannes
 - 3 mètres de l'alignement de l'avenue Thiers dans le seul secteur UCa
 - 5 mètres de l'alignement, des toutes les autres emprises publiques ou voies ouvertes à la circulation automobile et des emprises ferroviaires
- 5 mètres de l'axe d'une traverse, d'un sentier ou d'un chemin piétonnier public ou privé.

2 - Quand ils figurent aux documents graphiques, l'emprise maximale des constructions doit s'inscrire dans les polygones d'implantation (saillies non comprises).

3 - L'implantation des garages peut être différente selon leur positionnement par rapport aux voies :

- en contre-haut de voies : en excavation dans les terrains situés avec un recul minimum de 2 mètres sur l'alignement, de part et d'autre de leur entrée, la visibilité devant alors être assurée par des pans coupés à 45°.
- En contre bas des voies : soit à l'alignement, à condition que leur dalle de couverture n'excède pas le niveau de la chaussée et qu'elle soit recouverte de terre végétale et de plantations, soit en bordure de la voie, à condition que la partie de dalle réservée au stationnement se situe à 2 mètres en retrait de l'alignement et que la visibilité soit assurée par des pans coupés à 45°.

4 - Pour les clôtures édifiées à l'angle de deux voies, il devra être ménagé pour la visibilité, un pan coupé de 5 mètres de longueur tracé perpendiculairement à la bissectrice de l'angle ou une courbe tangente au gabarit du pan coupé.

UC4-D- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

1 Quand ils figurent aux documents graphiques, l'emprise maximale des constructions doit s'inscrire dans les polygones d'implantation (saillies non comprises).

2 – Dans le seul secteur UCa, l'implantation sur la limite séparative aboutissant aux emprises et voies publiques ouvertes à la circulation automobile est admise si le nouveau bâtiment s'adosse à un bâtiment en bon état, construit sur le terrain voisin et sur la limite séparative.

3 - A défaut, la distance minimale comptée horizontalement de tout point du bâtiment, au point le plus proche de toutes les limites séparatives, doit être égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans être inférieure à

- 4 mètres dans les secteurs UCa
- 5 mètres dans les autres secteurs

4 - Les bâtiments annexes (garages, buanderies, abris de jardin ...) peuvent s'implanter sur les limites séparatives.

UC4 E- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

N'est pas réglementé.

DS-UC 5 : INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE, PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 5 page 55 auxquelles s'ajoutent les règles suivantes :

UC 5 A- Aspects généraux des constructions

Les constructions doivent présenter la plus grande simplicité de volume possible et exclure tout décrochement inutile ; l'implantation sera choisie de telle sorte que les mouvements de sol soient réduits au strict minimum. Les soutènements seront constitués ou parementés de moellons du pays. Les enrochements sont interdits.

Les Capteurs solaires thermiques et photovoltaïques sont intégrés dans la composition architecturale ou installés au sol et entourés de végétaux.

UC5 – B L'aspect des toitures

Les toitures pentées sont à un ou plusieurs pans sans décrochement inutile (gouttereau sur rue). Leur couverture sont alors en tuiles canales ou romanes, de ton rouge nuancé ou vieillies, avec un pendage maximum de 30%.

Les toitures terrasses avec une pente comprise entre 1% et 2% pour l'écoulement des eaux de pluie sont autorisées, sous réserve d'être végétalisées.

Seules les souches de cheminées et de ventilation en conduits verticaux sont autorisées au-delà du plan de toiture

L'emploi de la tôle ondulée de quelque matériau que ce soit est interdit en apparent.

Les couvertures des constructions enterrées ou semi-enterrées peuvent être réalisées en terrasse si elles sont accessibles de plain-pied depuis le sol extérieur

UC5 – C L'aspect des façades

Les façades sont obligatoirement enduites si elles ne sont pas réalisées en pierre du pays. Sont interdites toutes imitations de matériaux (faux moellons, fausses briques, faux bois etc...) ainsi que l'emploi à nu en parement extérieur de matériaux destinés à être recouverts tels que carreaux de plâtre, briques creuses, agglomérés.

Les façades secondaires ou aveugles doivent être traitées avec le même soin et les mêmes matériaux que les façades principales.

Lorsque la coloration des façades est réalisée par des enduits, ils sont alors teintés dans la masse par l'utilisation de sables naturels locaux ou reçoivent un badigeon de couleur (le blanc est interdit en grande surface).

Les menuiseries et ferronneries sont peintes (le vernis est interdit).

La surface des ouvertures reste inférieure à celle des pleins.

Les balcons filants sont interdits.

UC5 – D Les piscines

Elles doivent être implantées au plus près du terrain naturel et doivent être disposées de manière à ce que leur plus grande dimension soit dans le sens des courbes de niveau.

UC5 – E Les clôtures et les soutènements

Les clôtures devront être aussi discrètes que possible et constituées soit de haies vives, soit de claires-voies.

Le mur bahut doit être soigneusement traité en matériaux naturels ne doit pas faire obstacle à la libre circulation des eaux de ruissellement.

Les murs d'aspect pierre sèche sont autorisés.

Les soutènements réalisés à partir d'enrochements ne sont pas autorisés.

DS-UC 6 : TRAITEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DES ESPACES NON BATIS ET ABORDS DES CONSTRUCTIONS

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 6 page 57 auxquelles s'ajoutent les règles suivantes :

UC 6 A- Préservations de la trame verte Grassoise

Les constructions, voies d'accès, aires de stationnement, piscines, tennis, doivent être implantées de manière à préserver au mieux les arbres existants.

Le taux minimum d'espaces verts perméables maintenus en pleine terre par rapport à la surface du terrain d'assiette est fixé à :

-25% dans les secteurs UCa

- 35% dans les secteurs UCb, UCc et UCd

Les surfaces libres (notamment les espaces verts perméables) de toute occupation du sol (bâti, circulation automobile, aire de service et de stationnement, piscine et tennis) doivent être traitées en espaces plantés et ce, à raison d'un minimum d'un arbre de haute tige de circonférence 12 cm de circonférence pour chaque surface de 100 m² de surface libre

UC 6 B- Réalisations d'espaces de jeux et de détente

Pour les constructions à usage d'habitation et d'hébergement touristique (à l'exception des hôtels), de plus de 500 m² de surface de plancher de construction, il sera aménagé et équipé un espace récréatif adapté aux besoins des enfants de moins de 12 ans, dont la surface sera au moins égale à 5 % de la surface de plancher de construction affectée à l'habitation ou à la résidence de tourisme.

UC 6 C- Verdissement des aires de stationnement

Les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'au moins un arbre de haute tige de circonférence 12-14 pour deux places de stationnement avec un minimum de 1 m² de terre végétale disponible au pied de l'arbre.

UC 6 D- Verdissement des surfaces des ouvrages

Les dalles de couverture des constructions et installations en sous-sol doivent être agrémentées de plantations avec un minimum de 0,40 mètre d'épaisseur de terre végétale.

DS UC 7 : STATIONNEMENT

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 7 de la page 57.

DS-UC 8 : CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES, ACCES ET OBLIGATION IMPOSEES EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 8 de la page 59

DS-UC 9 : CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU, D'ENERGIE, D'ASSAINISSEMENT ET PAR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 9 de la page 60.

- ⇒ **Selon l'extrait de zonage ci-dessus, le secteur d'étude, localisé en zone UCb n'est concerné par aucun emplacement réservé.**
- ⇒ **Le secteur d'étude n'est pas localisé dans des espaces tels que des EBC ou des EVP.**
- ⇒ **Le secteur d'étude est localisé dans une zone où s'appliquent les dispositions des PPR Mouvements de terrain et incendie.**

3. Les servitudes d'utilité publique

Le PLU en vigueur permet de prendre connaissance des éventuelles servitudes d'utilité publiques présentes à l'échelle de la commune et donc du secteur d'étude.

Selon l'extrait de carte ci-dessous, le secteur d'étude est concerné par plusieurs servitudes d'utilité publiques :

- **Périmètre de protection d'un monument historique classé**, domaine de la Ferrage
- **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques, qui jouxte au bord avec les limites du secteur d'étude
- **T7** Servitude aéronautique qui concerne l'ensemble du territoire communal
- **I4** Servitudes à l'établissement des canalisations électriques qui traverse le secteur d'étude au sud-ouest
- **A5** Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et des eaux usées, qui jouxte avec les limites sud du secteur d'étude.

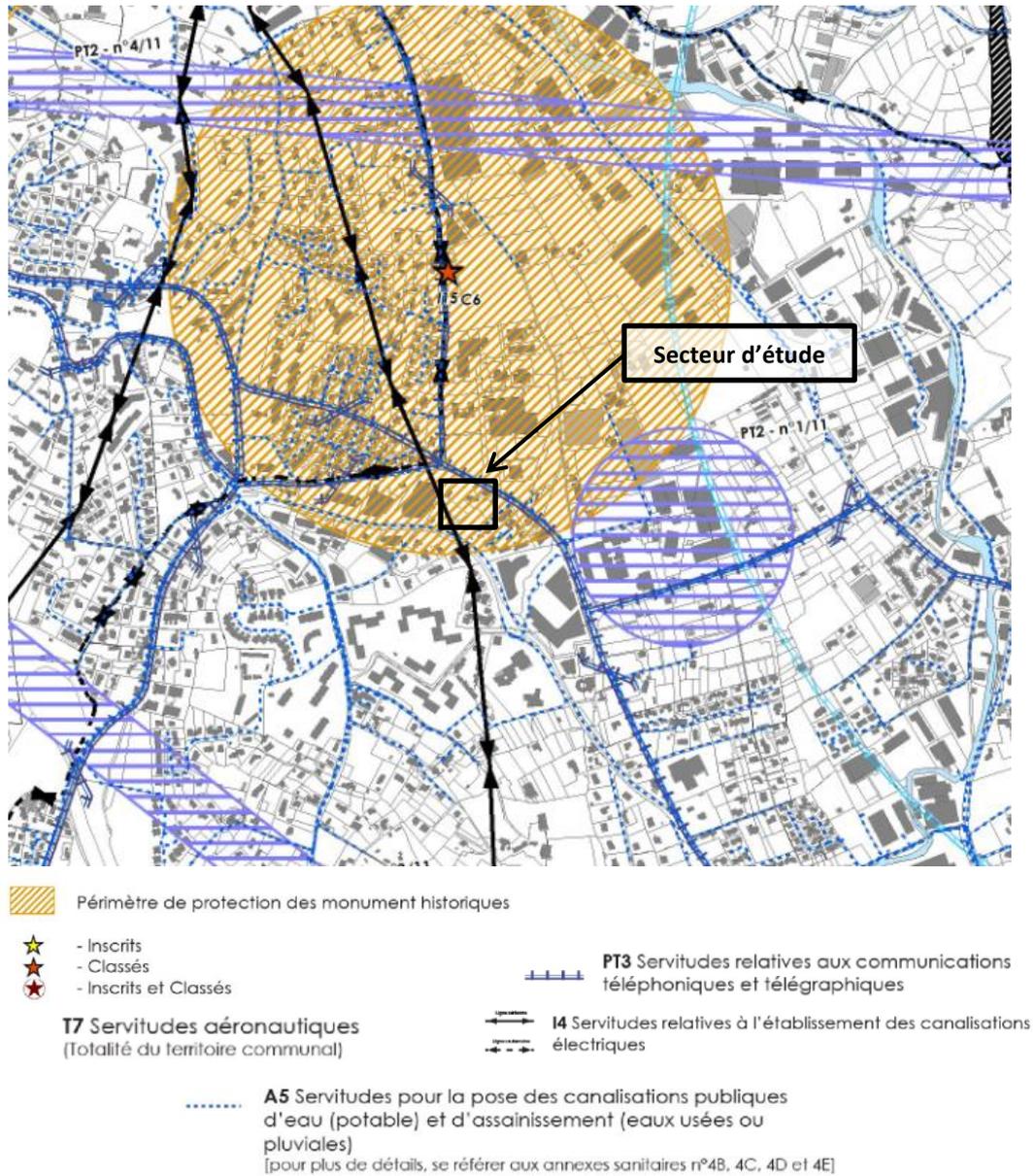


Figure 7 : Extrait de la carte de localisation des servitudes d'utilité publique sur la commune de Grasse (PLU de Grasse)

- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par plusieurs SUP qui sont localisées dans le secteur d'étude, et / ou en limite nord et sud.
- ⇒ Le secteur d'étude est majoritairement concerné par le périmètre de protection du monument historique classé, domaine de la Ferrage et par les SUP relatives aux servitudes aéronautiques, et l'établissement des canalisations électriques.

4. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT	Le SCoT est en cours d'élaboration
PLU	Secteur en zone UCb	<p>Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLU. La version en vigueur du PLU date du 10 décembre 2018.</p> <p>Le secteur d'étude est classée dans la zone UCb du PLU en vigueur. Cette zone « UCb » correspond à un secteur dominé par des habitats.</p> <p>Plusieurs SUP sont identifiées à l'échelle du secteur d'étude et en limite de celui-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre de protection d'un monument historique classé, domaine de la Ferrage • PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques, qui jouxte au bord avec les limites du secteur d'étude • T7 Servitude aéronautique qui concerne l'ensemble du territoire communal • I4 Servitudes à l'établissement des canalisations électriques qui traverse le secteur d'étude au sud-ouest • A5 Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et des eaux usées, qui jouxte avec les limites sud du secteur d'étude.

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE

1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le site Géorisques, permet de visualiser les risques présents sur la commune de Grasse, en fonction des différentes thématiques, appréhendées ci dessous :

➤ **Le risque inondation**

Source : Géorisques

La commune de Grasse est concernée par le risque inondation. La commune de Grasse est un **Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)**.

Le TRI représente les zones pouvant être inondées en fonctions de l'historique connu. Ceci a permis de mettre en évidence 3 périodes de temps.

Tableau 1 : TRI dans la commune de Grasse (Géorisques)

Arrêté TRI national	Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordonnateur de bassin
	TRI Nice Cannes Mandelieu	Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	La Banquière, Le Paillon, Le Paillon de Contes, Le Var	12/12/2012

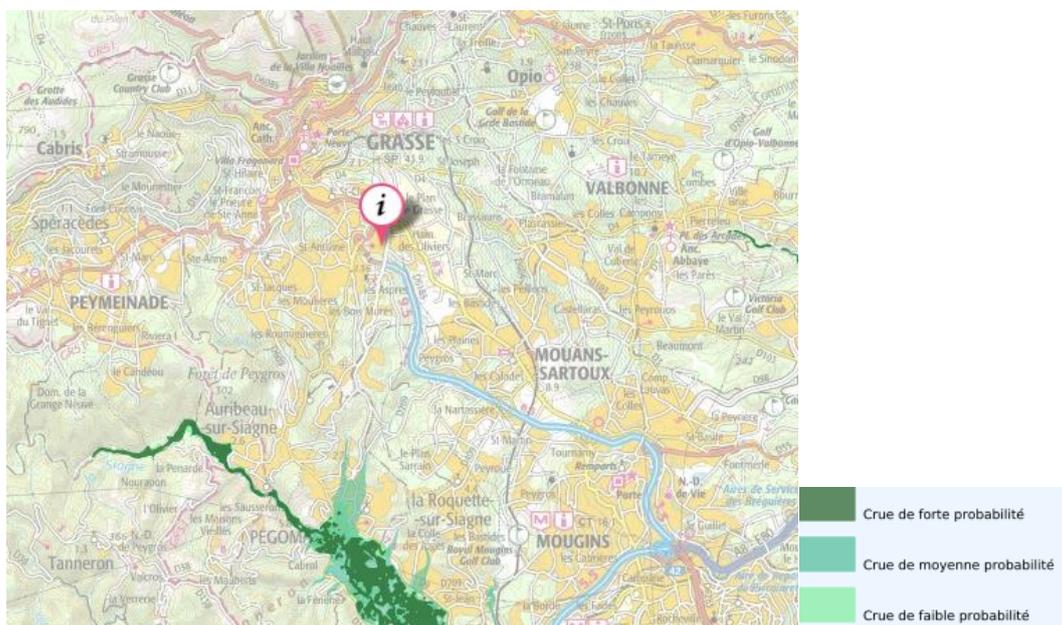


Figure 8 : Extrait du TRI sur la commune de Grasse (secteur d'étude identifié par le I) (Géorisques)

➔ Le secteur d'étude est situé en dehors du TRI.

La commune de Grasse est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des

conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Tableau 2 : PPRI dans la commune de Grasse (Géorisques)

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
06DDTM20030011 - PPR Grasse	Inondation	13/08/2003	
06DREAL20190002 - PPR IN Siagne 2018	Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	11/05/2018	

Le PPRI de la commune de Grasse est actuellement en cours d'élaboration. Des cartes d'enjeux et d'aléas sont actuellement disponibles sur le site de la préfecture. Selon ces données, le secteur d'étude n'est pas situé dans un espace concerné par le risque inondation.

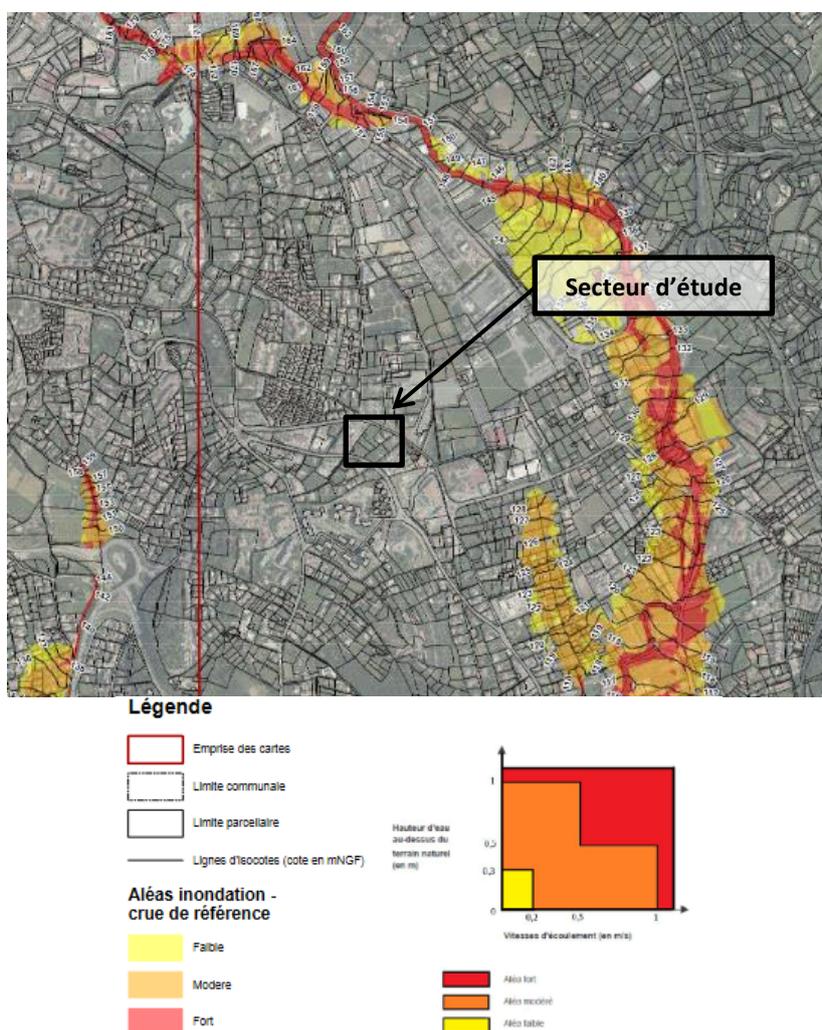


Figure 9 : Extrait de la carte des aléas dans le cadre de l'élaboration du PPRI de la commune de Grasse (Préfecture des Alpes maritimes)

Afin de prévenir les inondations sur le territoire, la commune de Grasse bénéficie d'un Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI).

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ont été lancés en 2002.

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Les PAPI sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Tableau 3 : PAPI présent sur la commune de Grasse (Géorisques)

Nom du PAPI	Aléa	Date de labellisation	Date de signature	Date de fin de réalisation
06DREAL20140003 - PAPI intention Siagne-Béal	Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	12/07/2012	19/09/2014	

- ⇒ La commune de Grasse est exposée aux risques inondation, cependant, le secteur d'étude n'est pas concerné par ce risque.
- ⇒ Les enjeux vis-à-vis du risque inondation, sont considérés comme faibles sur le secteur d'étude.

➤ Le risque incendies de forêt

La commune de Grasse est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. A l'heure actuelle, la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) approuvé en date du 6 novembre 2018.

Le zonage est disponible dans le PLU en vigueur de la commune.

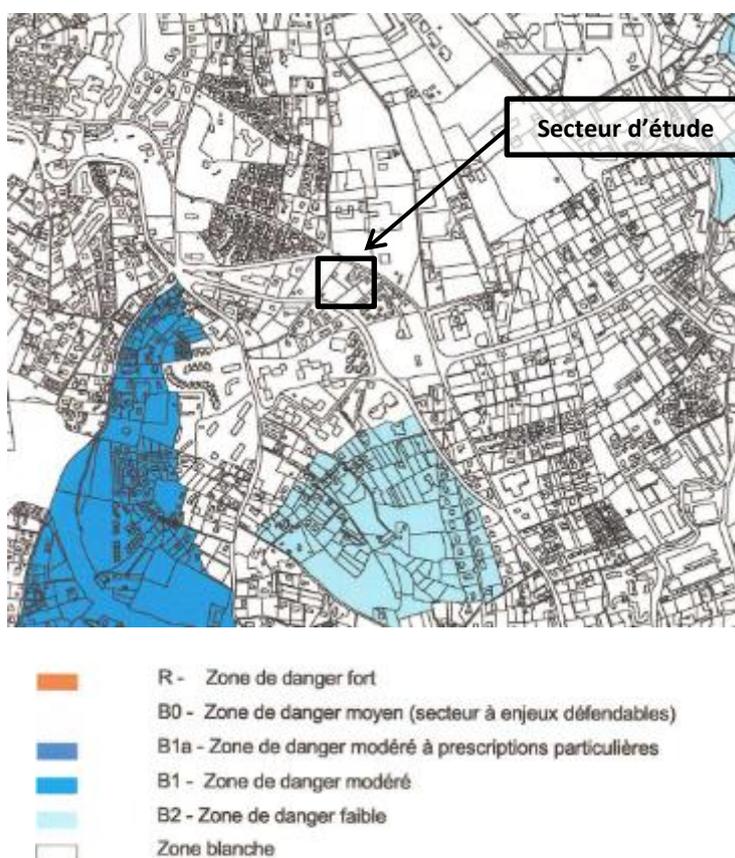


Figure 10 : Extrait du PPRIF sur la commune de Grasse (PLU de Grasse)

Le secteur d'étude est situé en dehors des espaces soumis aux risques incendies feux de forêt.

En complément de ces données, la base de données Prométhée a été interrogée afin de recenser les incendies de forêt sur une période de 20 ans (entre 2000 et 2021).

Sur cette période, 76 incendies ont été recensés, pour une surface totale de 12.09 hectares. La plupart de ces incendies sont involontaires (travaux, malveillance par ex).

Aucune de ces données ne concernent le secteur d'étude.

⇒ **Selon le croisement de toutes ces données, le secteur d'étude n'est pas directement concerné par le risque incendie de forêt. Les enjeux sont donc jugés faibles.**

➤ **Le risque mouvements de terrains**

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Selon le site Géorisques, **la commune de Grasse est concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain approuvé le 6 novembre 2018**. Le secteur d'étude est localisé dans une zone soumise aux mesures de Prévention selon le zonage en vigueur ci-après.

Le secteur d'étude est situé dans une zone concernée par des glissements de terrain.

Cependant, selon le site Géorisques, aucune donnée historique concernant les mouvements de terrain n'est recensée dans un rayon de 5km.

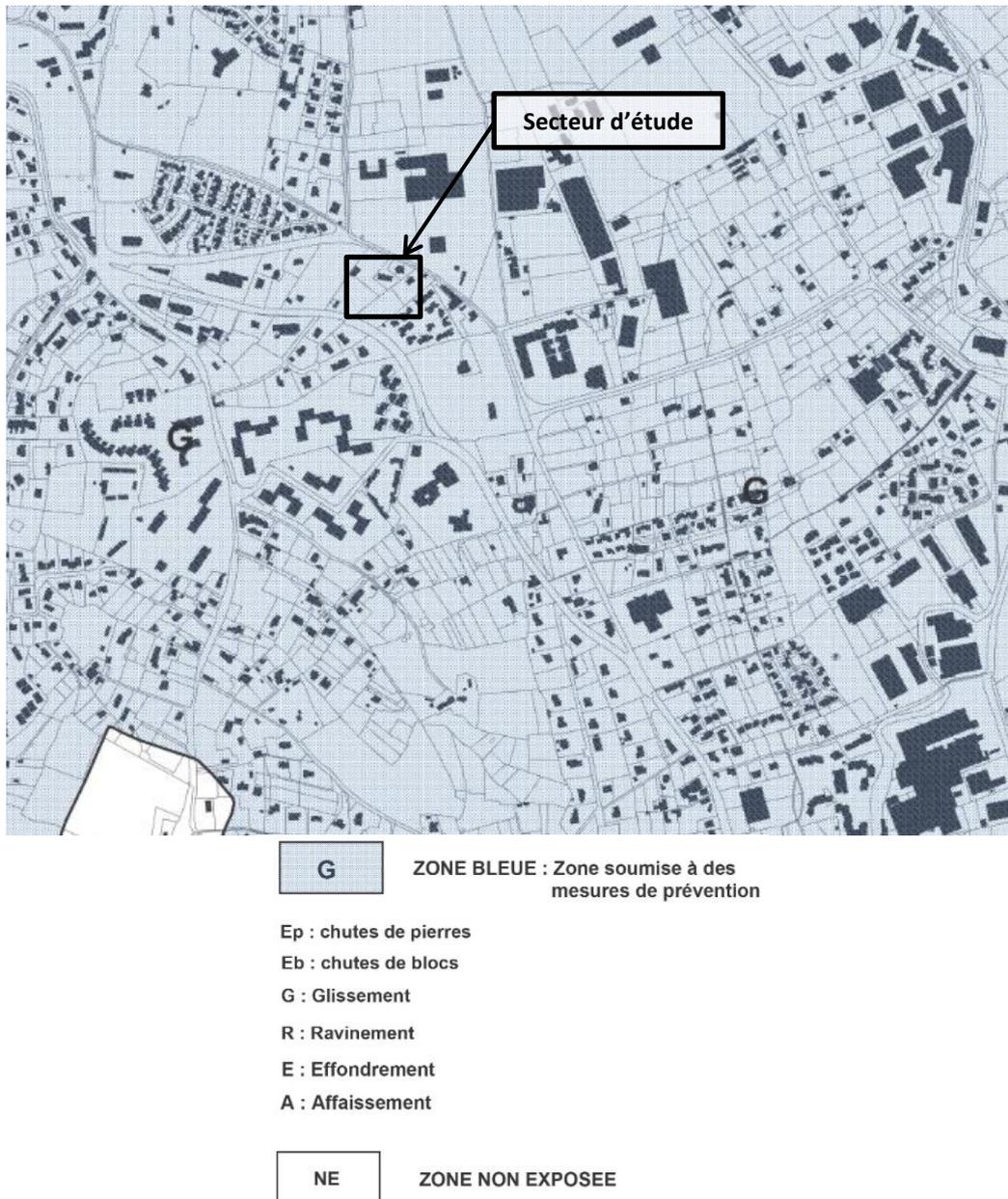


Figure 11 : Extrait du PPRMVT à l'échelle du secteur d'étude, sur la commune de Grasse (PLU de Grasse)

- ⇨ La commune de Grasse est concernée par un PPRMVT approuvé le 6 novembre 2018.
- ⇨ Aucun mouvement de terrain historique n'est recensé dans le secteur d'étude, et dans un rayon de 500 mètres autour de celui-ci.
- ⇨ Les enjeux concernant les mouvements de terrain sont jugés faibles à l'échelle du secteur d'étude.

➤ **Le risque retrait – gonflement des argiles**

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Selon les données fournies par la base de données du BRGM, et le site Géorisques, la commune de Grasse est concernée par **des aléas moyens à forts (centre de la commune)**.

La commune n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux.

➔ Le secteur d'étude est situé dans une zone soumise à des aléas retrait-gonflement des argiles, moyens.

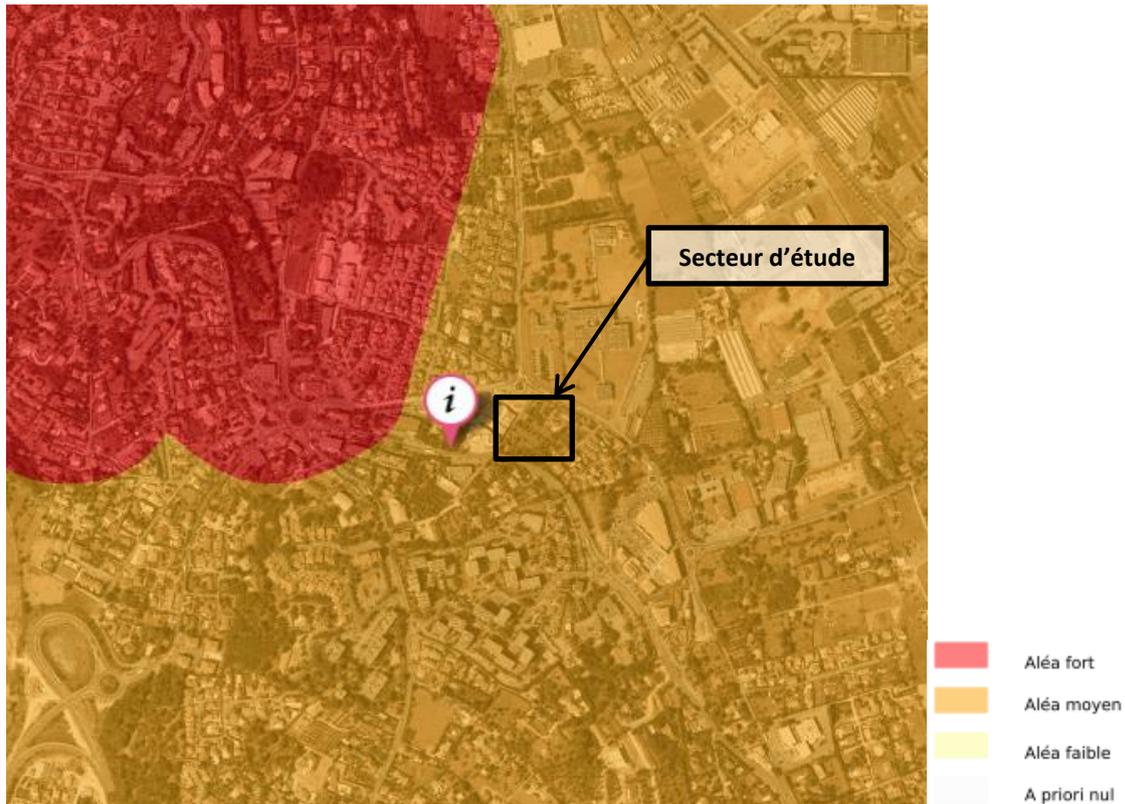


Figure 12 : Extrait de la carte des aléas Retrait gonflement des sols argileux, avec identification du secteur d'étude en orange (BRGM, Géorisques)

- ➔ Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa moyen en ce qui concerne le risque retrait-gonflement des sols argileux.
- ➔ Les enjeux sont considérés comme modérés à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

Selon le site Géorisques, la commune de Grasse est concernée par un risque sismique modéré. Le secteur d'étude est aussi concerné par ce risque sismique modéré.

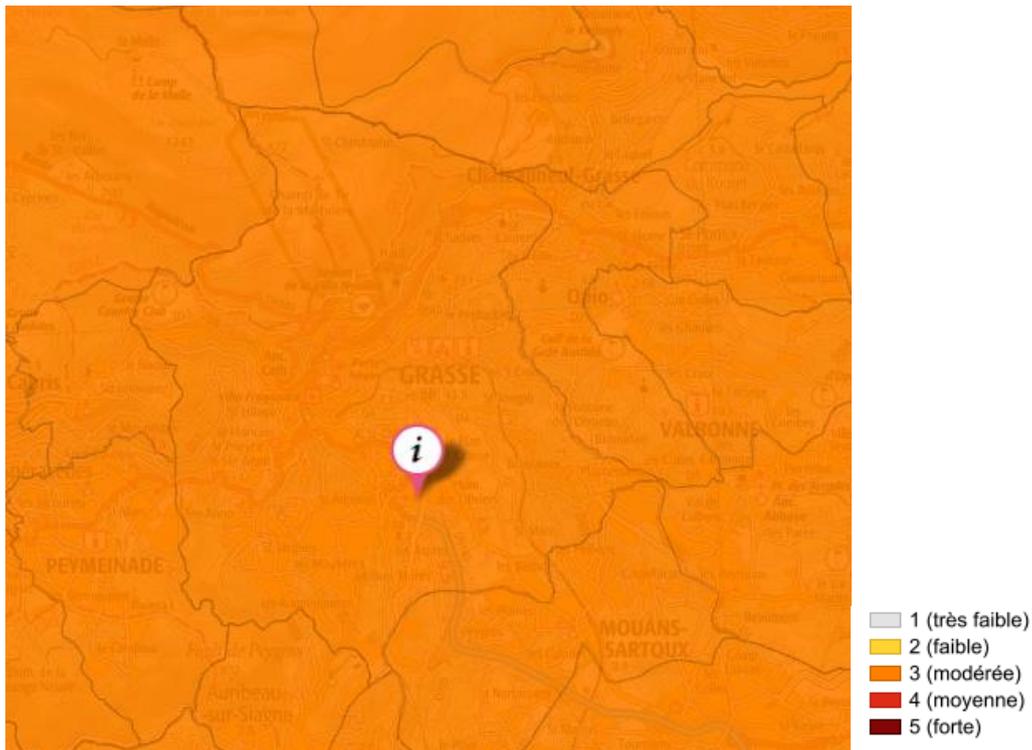


Figure 13 : Risques sismiques identifiés sur la commune de Grasse (le point i identifie le secteur d'étude) (Géorisques)

La commune de Grasse ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS). Au regard des risques sismiques pressentis, le projet devra respecter les normes parasismiques suivantes :

Zones de sismicité	Catégorie d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3	PS-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_p=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_p=3 \text{ m/s}^2$	

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Figure 14 : Normes parasismiques à respecter en fonction des zones de sismicité et de la catégorie d'importance des bâtiments (planseismes)

- ⇒ La commune de Grasse et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques modérés.
- ⇒ Les enjeux sur cette thématique sont donc évalués comme modérés.

➤ **Le risque de transport de matières dangereuses /canalisation de matière dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses est généré par les voiries présentes dans la commune de Grasse. Plusieurs accidents routiers ont eu lieu dans la commune de Grasse, selon la base de données ARIA :

- 23 février 2016 : fuite d'huile sur la chaussée par un camion transportant des palettes souillées
- 21 avril 2011 : fuite de gazole après collisions d'un camion-citerne contre un rocher. Dispersion de carburant sur la chaussée.
- 07 septembre 2010 : conducteur blessé physiquement la suite du transport d'acide sulfurique.

Les principaux axes concernés par ce risque sont les autoroutes, les nationales ... en d'autres termes, tous les axes fortement fréquentés. Les axes ferroviaires sont aussi concernés.

Le secteur d'étude est localisé dans le cœur de la commune de Grasse et n'apparaît pas concerné par le risque transport de matières dangereuses. En effet, le secteur d'étude est localisé en bordure du boulevard Marcel Pagnol.

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement

Comme l'atteste les données fournies par Géorisques, la commune de Grasse est concernée par la présence de canalisations de matières dangereuses. Il s'agit d'une **canalisation de gaz naturel**. Cependant, cette canalisation ne traverse pas le secteur d'étude et se situe à plus de 1 km du secteur d'étude.

- ⇒ **Le secteur d'étude n'apparaît pas concerné par le risque transport de matières dangereuses, au regard de sa localisation dans la commune de Grasse.**
- ⇒ **La canalisation de gaz naturel est située à plus de 1km du secteur d'étude.**
- ⇒ **Les enjeux concernant le risque transport de matières dangereuses et la présence de canalisations de matières dangereuses, sont considérés comme faibles.**

➤ **Voies bruyantes**

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre la bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Plusieurs infrastructures sont recensées comme bruyantes par l'arrêté préfectoral du 1 aout 2017. Elles sont recensées dans la cartographie ci-dessous.

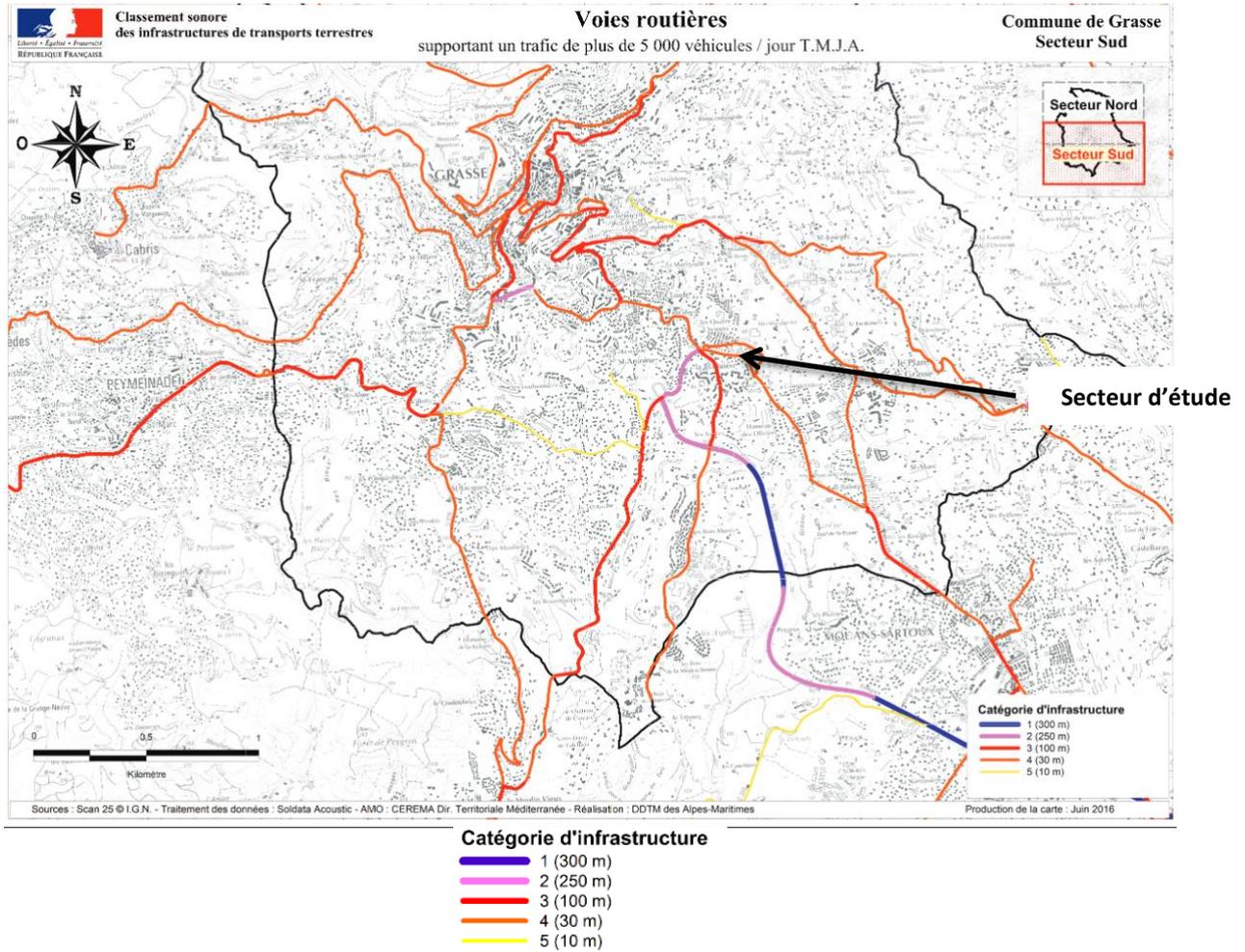


Figure 15 : Classement sonores des voies routières dans la commune de Grasse

Le secteur de projet est localisé en bordure du boulevard Marcel Pagnol, qui est classé dans la catégorie 4 (zone d'influence de 30 m). Le projet devra prendre en compte cette donnée afin de réaliser un projet en accord avec les nuisances sonores émises par les axes routiers.

⇒ Les enjeux concernant les nuisances sonores sont jugés modérés au niveau du secteur d'étude.

2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Prédiagnostic écologique

Un prédiagnostic écologique a été réalisé sur le site afin de cibler les éventuels enjeux sur la faune, la flore et les habitats.

➤ Contexte du projet

Dans une volonté de dynamiser et de développer la commune, et de proposer une offre supérieure en magasins alimentaires, LIDL souhaite implanter un magasin sur la commune de Grasse, dans une zone occupée par des espaces commerciaux. Le but est de proposer dans ce secteur un espace commercial dédié à l'alimentaire, qui répond aux attentes des riverains. Le but est aussi de proposer un commerce plus moderne et qui se soucie des exigences environnementales actuelles.

Le secteur d'étude se situe le long du boulevard Marcel Pagnol, à proximité du quartier des 4 chemins.

➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace stricte dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 150 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 3 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentes dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Tableau 4 : Période d'inventaires du pré diagnostic

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
18/05/2021	Faune flore	12°C Ensoleillé

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

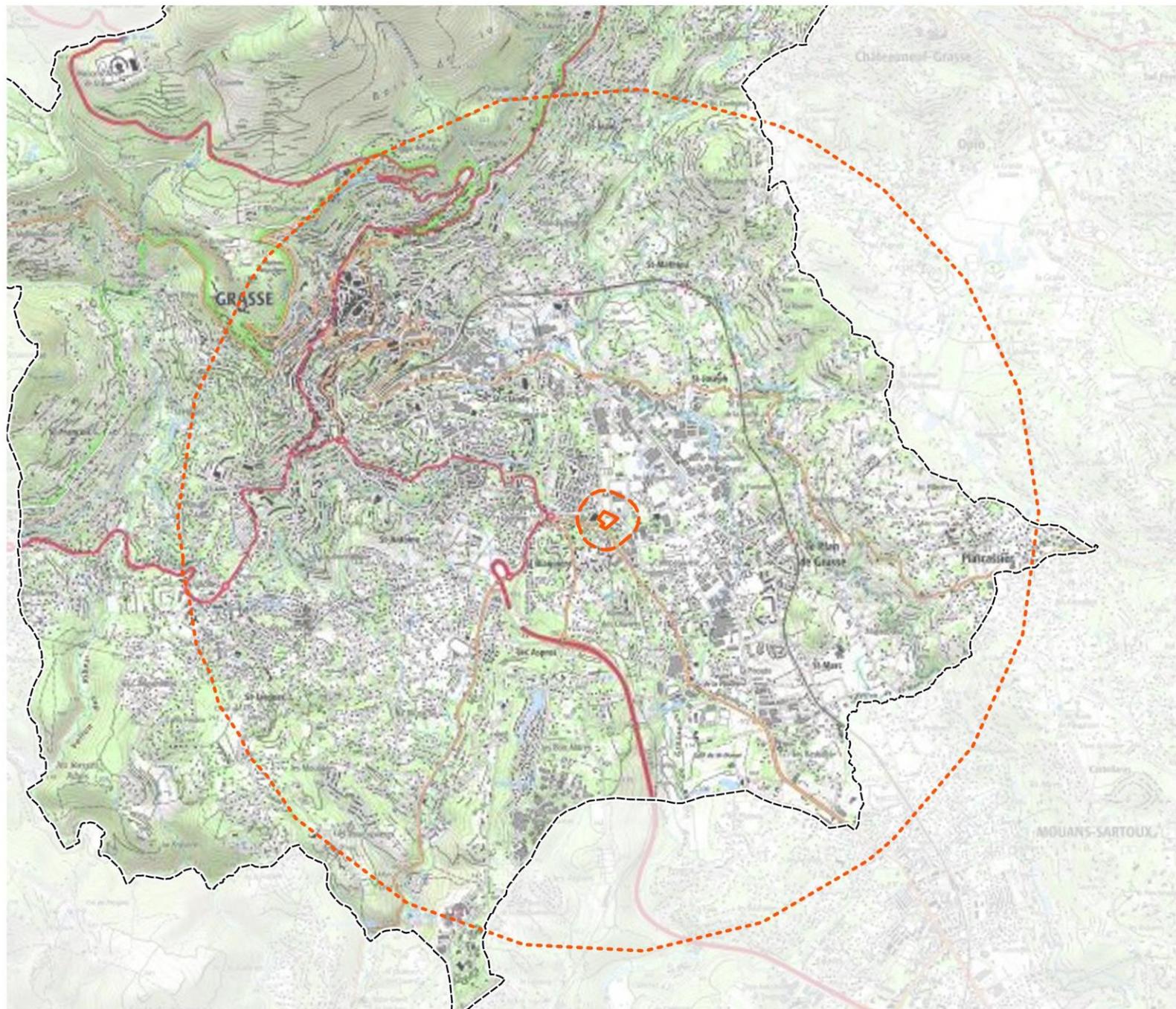
Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2010 ne seront donc pas considérées.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Présentation des périmètres d'étude



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Périmètre éloigné (3 km)



0 500 1000 m



Cadragage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Présentation du secteur d'étude à l'échelle du périmètre rapproché



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (150 m)



0 50 100 m



➤ SITUATION PAR RAPPORT AUX PÉRIMÈTRES À STATUT

- Les zones d'inventaires

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permette de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

NB : sur les communes littorales, il existe les ZNIEFF continentales et les ZNIEFF marines.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

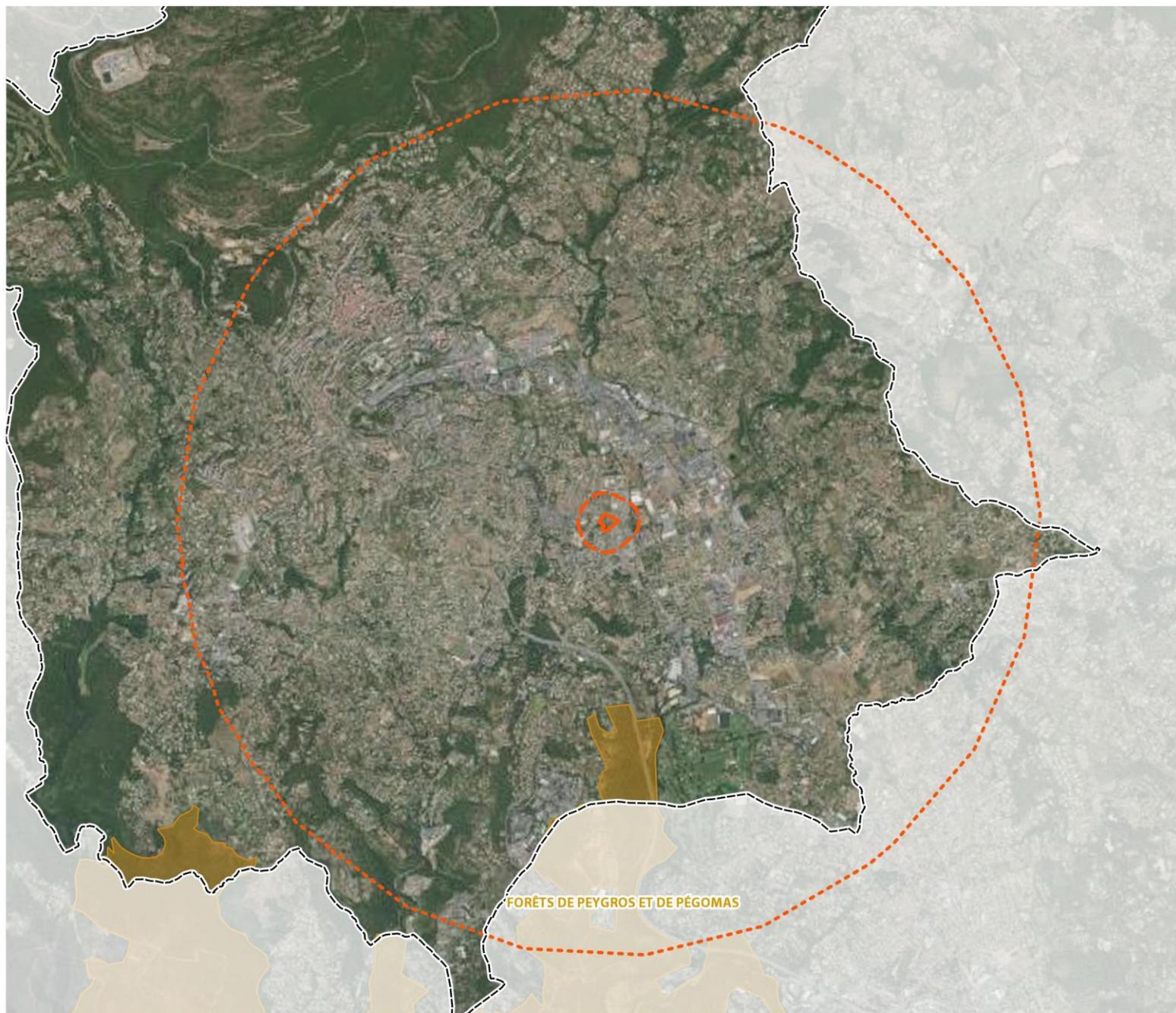
⇒ **Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. La commune de Grasse est cependant concernée par une ZNIEFF continentale. Dans le cadre de cette étude, seules les zones d'inventaires situées dans un rayon de 3 km ont été retenues.**

Tableau 5 : Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 3 km du secteur d'étude

ZNIEFF 2	
Id MNHN	NOM
930012587	FORÊTS DE PEYGROS ET DE PÉGOMAS

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL
Zones d'inventaires à l'échelle du périmètre éloigné



- Limites communales
- Périmètres d'étude**
 - Secteur d'étude
 - Périmètre rapproché (150 m)
 - Périmètre éloigné (3 km)
- Zones d'inventaires**
 - Znieff2



- **Les zones règlementaires**

La commune de Grasse est concernée par une zone contractuelle, hors réseau Natura 2000 : la Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Ce PNR a été officiellement créé le 30 mars 2012 (Parution au journal officiel du décret ministériel de classement du PNR des Préalpes d'Azur). Un PNR n'apporte aucune réglementation aux habitants, chasseurs, propriétaires ou usagers du territoire. Il a pour objectif d'aider les communes à réaliser des projets de préservation de l'environnement mais aussi de maintien de la vie dans les villages et de développement des activités économiques du territoire. Un PNR est donc un outil ayant un double objectif : la préservation et le développement. Il est porté par les collectivités locales et la Région. Un Parc National est un outil de protection porté par l'État. En général, un Parc National n'est pas habité alors qu'un PNR l'est toujours.

Le PNR est guidé par 4 axes communs aux 45 communes adhérentes, dont fait partie la commune d'Andon :

- Axe 1 – Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur
- Axe 2 – Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique
- Axe 3 – Consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines
- Axe 4 – Positionner l'homme comme acteur du projet de territoire

Les principaux points forts de ce PNR sont :

- 31 270 habitants
- 88 940 hectares
- 48ème PNR de France
- 6ème PNR de PACA
- Plus de 2000 espèces végétales, soit environ 1/3 de la flore française
- 1952 cavités, 137 km de galeries souterraines
- Le « château d'eau » de la côte d'Azur
- 45 villages de caractère
- Une des plus grande zone pastorale des Alpes-Maritimes

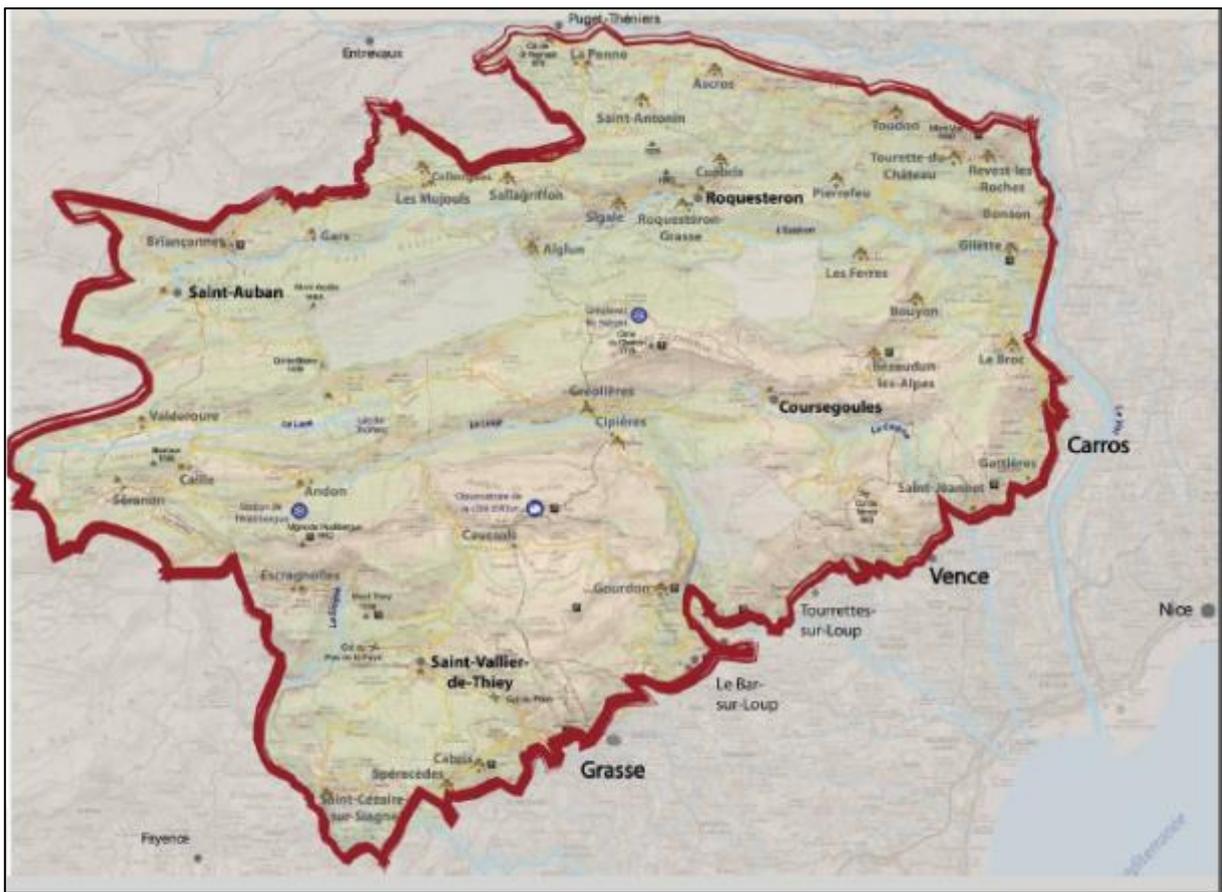


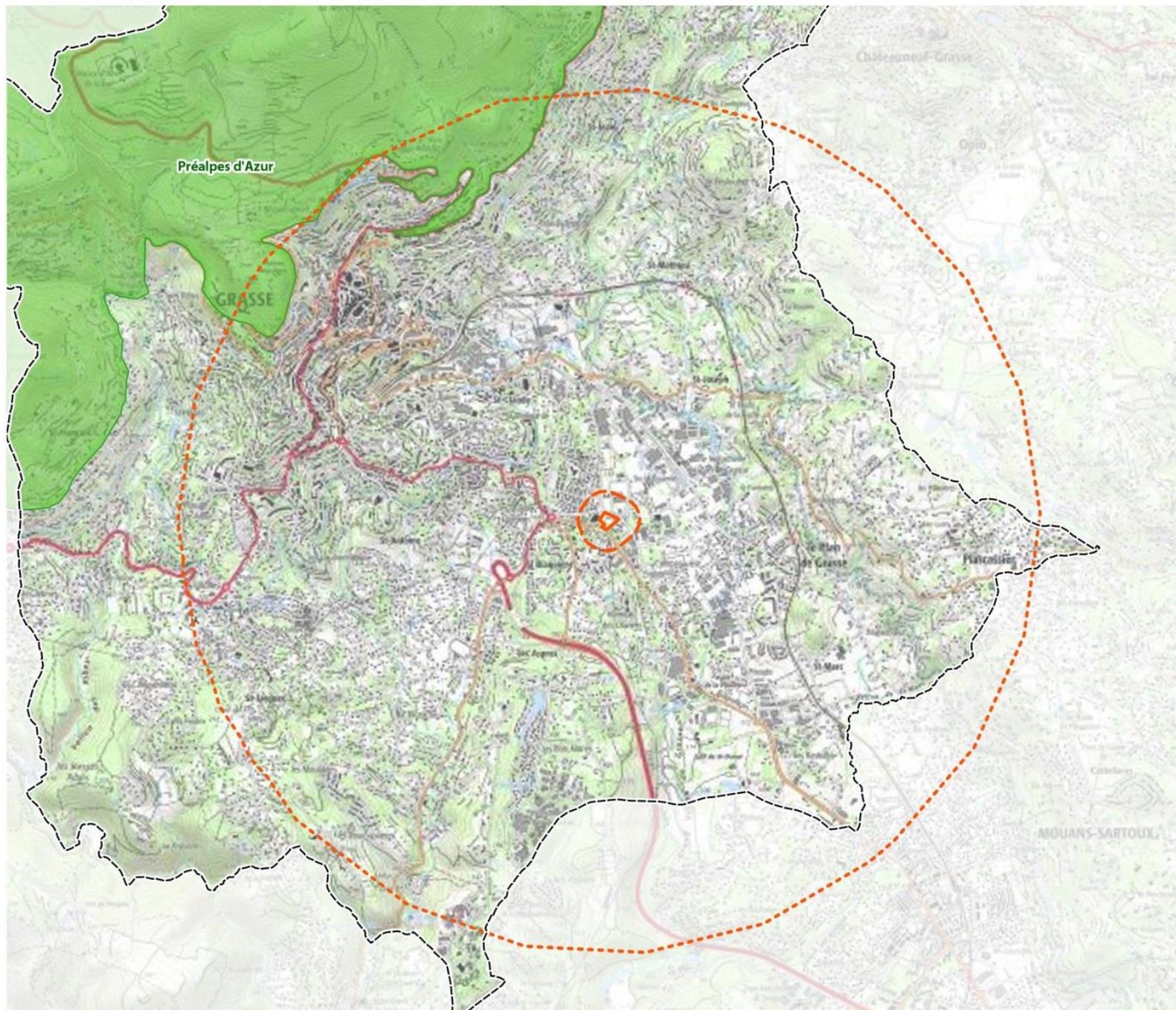
Figure 16 : PNR des Préalpes d'Azur (PNR)

- ⇒ Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone réglementaire.
- ⇒ La commune et le périmètre éloigné sont concernés par une seule zone contractuelle : le PNR des Préalpes d'Azur.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Zones contractuelles identifiées à l'échelle du périmètre éloigné



▭ Limites communales

Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (150 m)

▭ Périmètre éloigné (3 km)

Zones contractuelles

▭ Parcs naturels régionaux



0 500 1000 m



- **Le réseau Natura 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA à l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

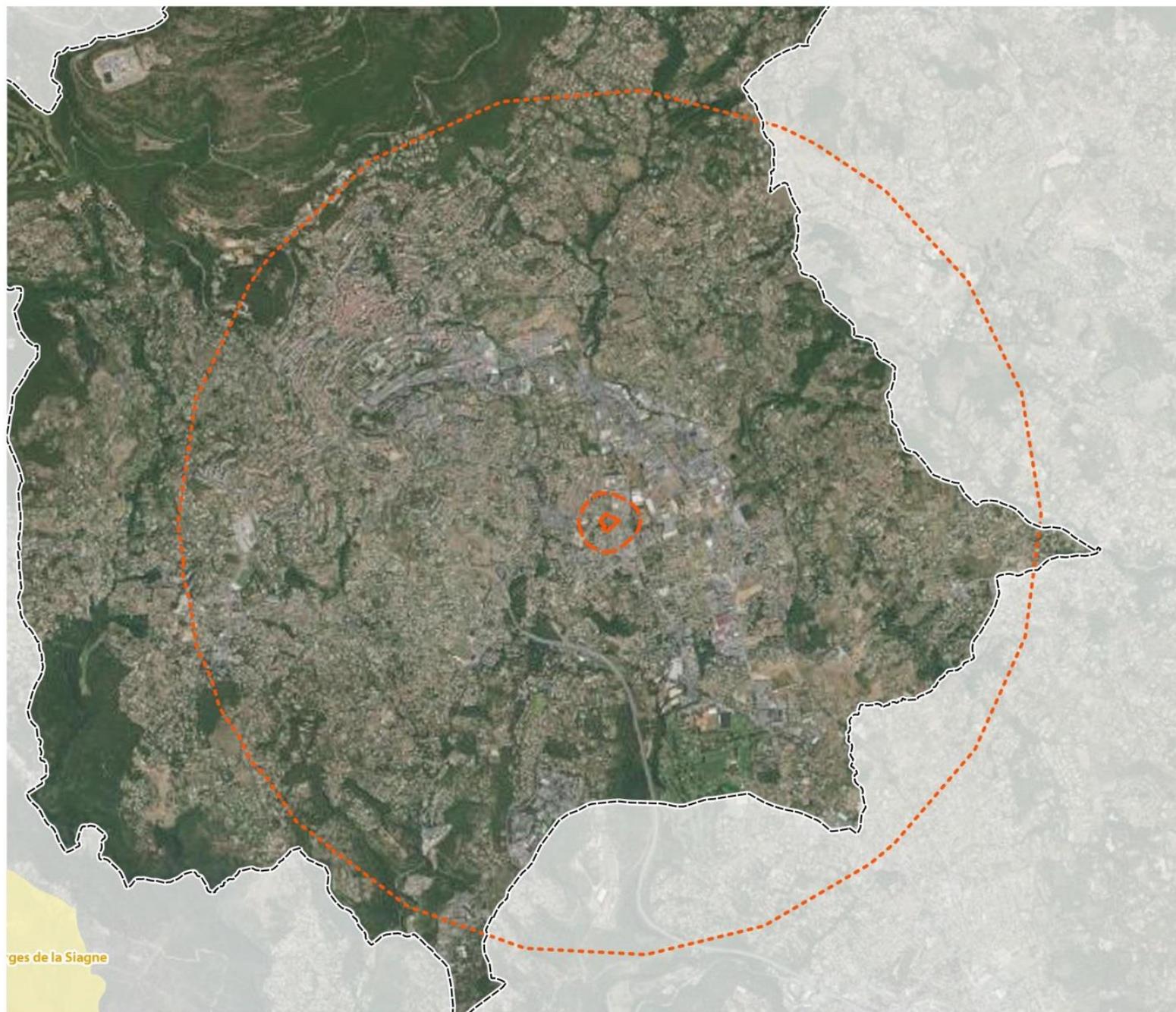
De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

⇒ **Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. De plus aucune ZSC ou ZPS n'est incluse dans le périmètre éloigné.**

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Zones Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

Périmètre éloigné (3 km)

Natura 2000

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



0 500 1000 m



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES À STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut.

Le secteur d'étude est situé sur un espace très urbanisé, en continuité d'espaces construits et de zones commerciales. Au regard de l'évolution du site, cet espace a préservé au cours du temps la nature de ses activités. L'urbanisation est en pleine expansion dans les environs directs du secteur de projet. Etant donné sa configuration, le secteur d'étude ne semble pas représenter un espace naturel préférentiel pour la faune et la flore. Il est, en effet, cloisonné entre plusieurs voiries et espaces bâtis, avec clôtures, ce qui limite fortement le potentiel écologique de celui-ci.

Cette analyse et cette situation géographique permet de considérer le secteur d'étude, comme détaché des grands espaces naturels qui forment les zones à statut citées précédemment.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont considérés comme globalement faibles.

➤ OCCUPATION DU SOL

RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018

Le référentiel **Corine Land Cover 2018**, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

En ce qui concerne le secteur d'étude, il est concerné par les entités :

- **112 : Tissu urbain discontinu**

L'approche proposée par ce référentiel apparaît cohérente avec l'occupation réelle du sol du site d'étude mais présente une discordance avec les délimitations des espaces.

RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2014

Le référentiel **proposé par le CRIGE PACA** est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon les données fournies par le CRIGE PACA, le site d'étude est essentiellement composé par des espaces naturels ouverts et des espaces agricoles de type vignobles. Le réseau routier principal apparaît, et les espaces urbains sont différenciés en fonction de leur nature et de leur vocation.

Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :

- **112 : Tissu urbain discontinu**

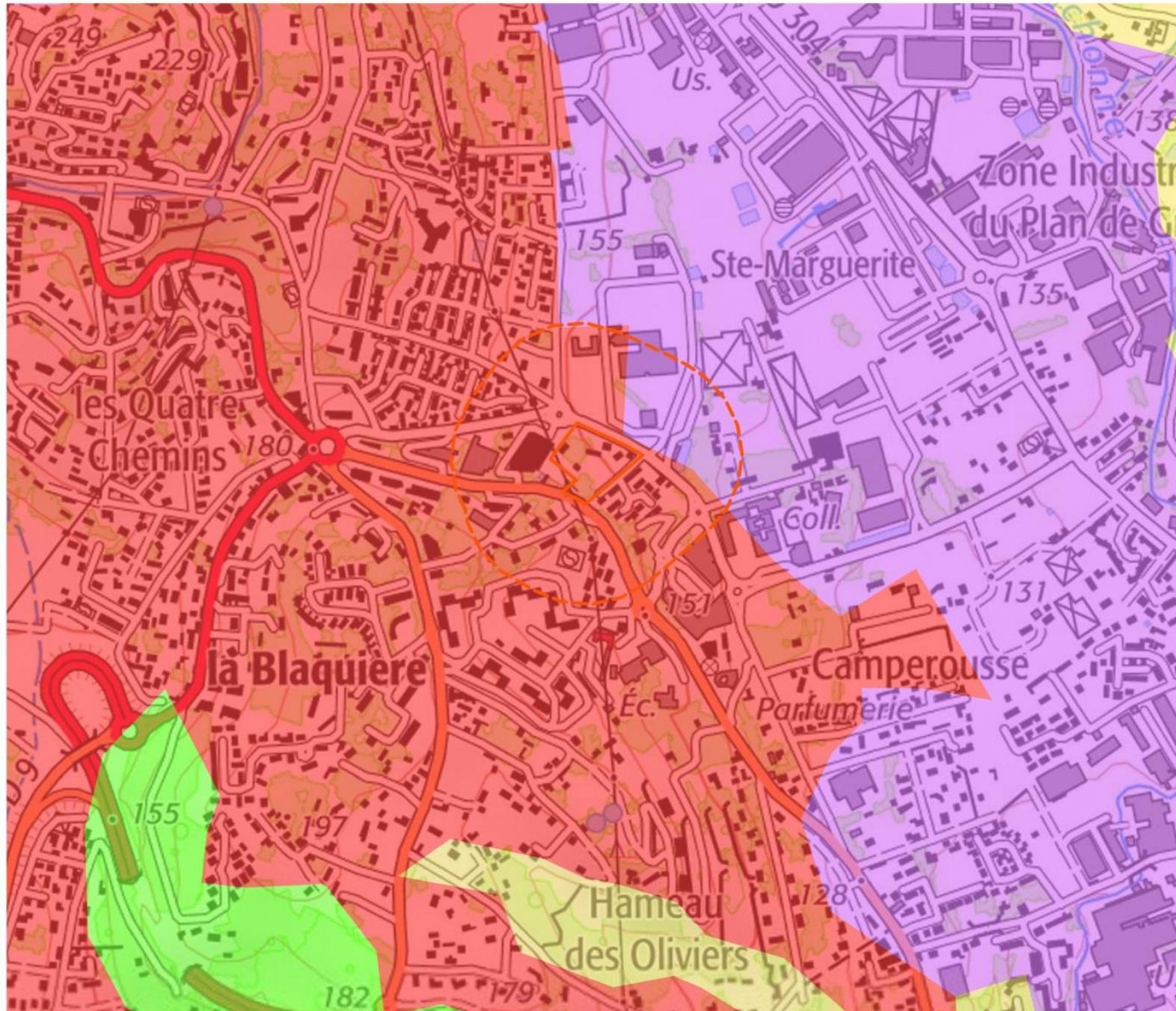
Cette occupation du sol se rapproche sensiblement des données observables sur vues aériennes. Les différentes entités sont bien observables sur la donnée de l'occsol. Le réseau routier est bien délimité et les zones d'activités et d'équipements qui bordent le secteur d'étude sont aussi bien représentées.

Cependant, à cette échelle, ces données ne peuvent pas être considérées comme précises. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques précis et complets pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.

Cadastre environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel Corine Land Cover 2018



▭ Limites communales

Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (150 m)

Occupation du sol

■ 112 - Tissu urbain discontinu

■ 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques

■ 242 - Systèmes cultureux et parcellaires complexes

■ 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

■ 313 - Forêts mélangées



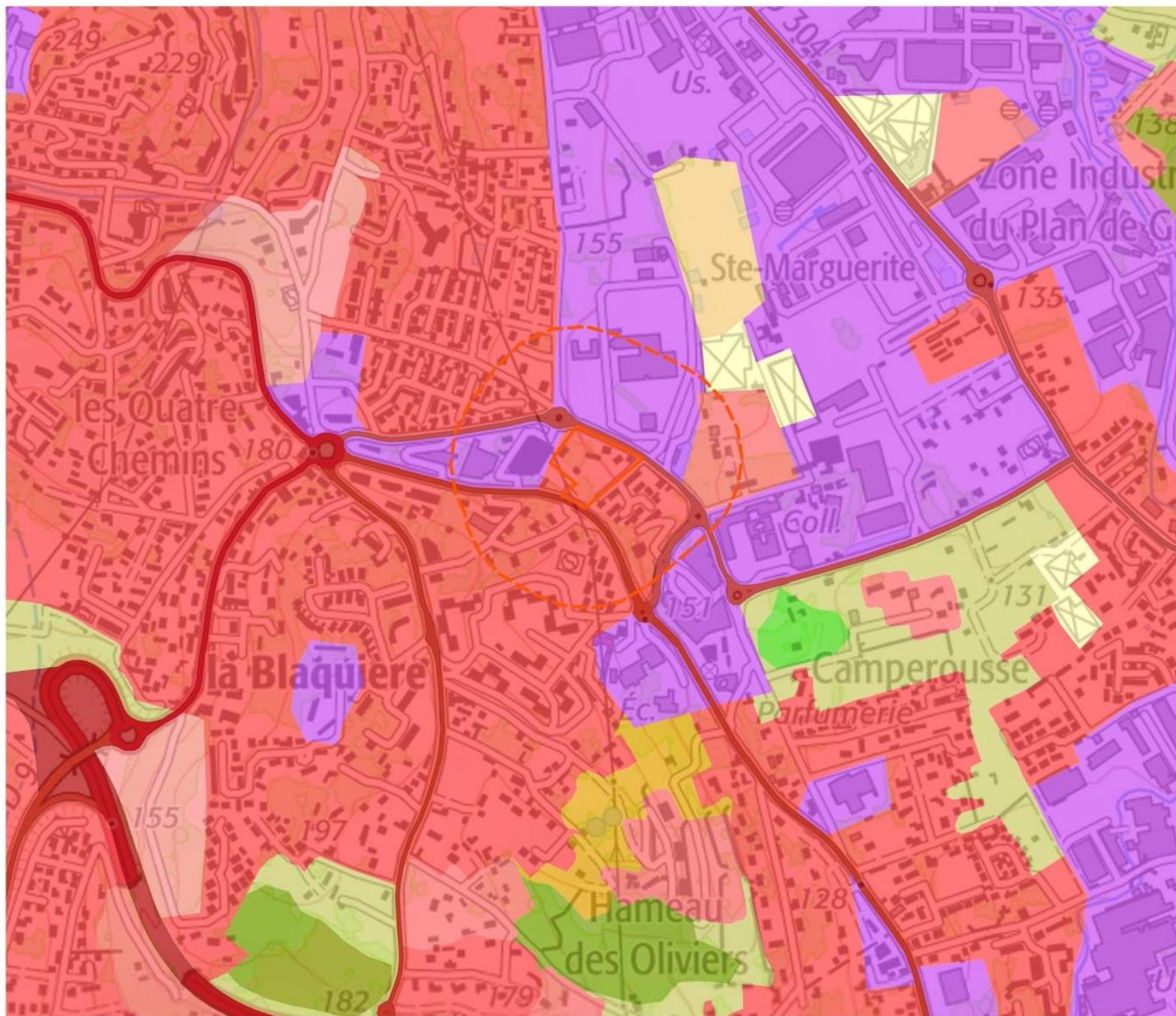
0 150 300 m



Cadastre environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel CRIGE PACA 2014



▭ Limites communales

Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (150 m)

Occupation du sol

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 113 - Espaces de bati diffus et autres batis
- 121 - Zones d'activités et équipements
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- 141 - Espaces ouverts urbains
- 214 - Zones à forte densité de serres
- 223 - Oliveraies
- 231 - Prairies
- 242 - Systèmes culturaux mixtes et petits parcellaires complexes
- 311 - Forêts de feuillus
- 313 - Forêts mixtes
- 323 - Maquis et garrigues



➤ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvée par le Conseil Régional le 17/10/2014.

Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

- ⇒ **Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbanisé, inclus dans un ensemble d'espaces artificialisés. Les données fournies par le SRCE, mettent bien en évidence les éléments linéaires fragmentant tels que les voiries relativement denses dans la commune de Grasse.**
- ⇒ **Le secteur d'étude n'est pas situé dans un réservoir de biodiversité et n'apparaît pas indispensable au fonctionnement global du réseau écologique.**
- ⇒ **Le secteur de projet est situé en dehors des espaces aquatiques et des espaces de fonctionnalité des cours d'eau.**
- ⇒ **Il ne présente aucun rôle prépondérant dans la fonctionnalité du réseau écologique.**

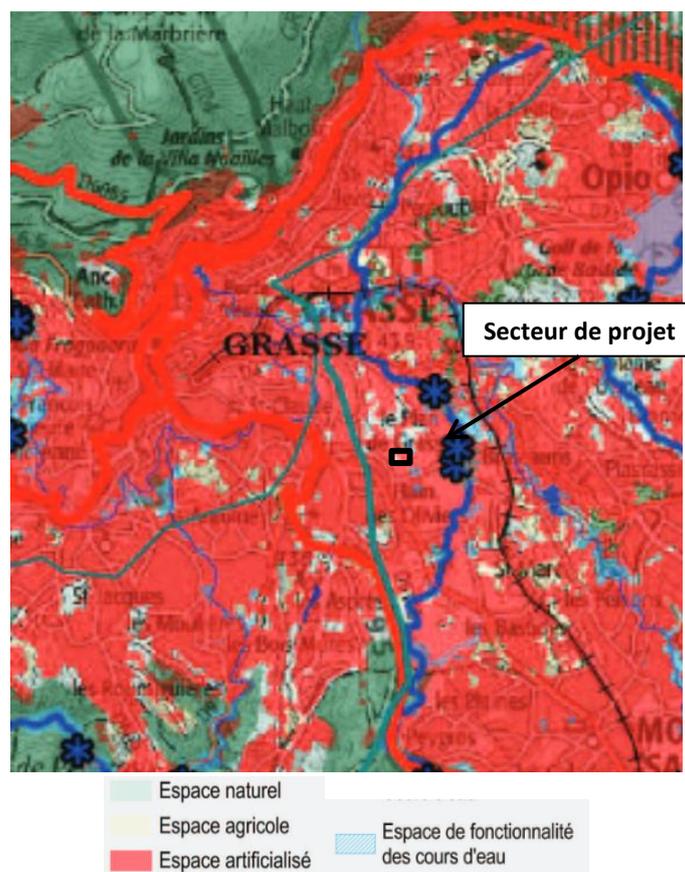




Figure 17 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)

La cartographie ci-dessus présente les continuités écologiques fonctionnelles par rapport au secteur d'étude telles que définies au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA.

La zone d'étude et ses secteurs connexes se situent dans des espaces urbanisés et commerciaux qui n'exposent aucun intérêt écologique, aussi bien sur une échelle locale, que plus large.

Le secteur d'étude est soumis aux pressions urbaines, avec notamment le passage de nombreuses voiries, la présence d'une urbanisation relativement dense et l'absence d'espaces naturels d'intérêt écologiques.

- ⇒ **Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique sont considérés comme faibles dans ce contexte.**
- ⇒ **Le secteur d'étude apparaît déconnecté des grands ensembles assurant la fonctionnalité écologique des entités naturelles. Le secteur d'étude est enserré entre des espaces linéaires (voiries), et des espaces bâtis relativement denses.**
- ⇒ **Les études terrain, permettront de pressentir la fonctionnalité du secteur d'étude au sein du réseau écologique local. Cependant, les premières analyses bibliographiques ne montrent aucune intervention et aucun intérêt du secteur d'étude dans la fonctionnalité écologique des espaces à plus ou moins large échelle.**

➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, **5 typologies** d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 18 mai 2021, sur site.

X24 Jardins domestiques des villas

Les espaces verts composants le secteur d'étude sont formés par des jardins domestiques attenants aux villas abandonnées et inhabitées à ce jour. Ces espaces ne sont plus entretenus et font donc l'objet d'une prolifération importante des espèces végétales ornementales mais aussi spontanées.

Les espèces identifiées dans ces zones sont communes et sont dominées par des oliviers, des figuiers, du sureau noir, des haies de pittosporum, des zones peuplées de bambou et des compositions de lauriers roses. De nombreuses espèces végétales ornementales accompagnent ces espaces : lys péruvien, actinide de chine, véronique arbustive, herbe de la pampa, pois de senteur, romarin, thym, oxalis articulé....

Plusieurs espèces « sauvages » et spontanée sont aussi dominantes dans ces espaces ouverts, situés entre les ligneux : pâturin, brome, orge, pâquerette, pissenlit, véronique, herbe à robert

Ces espaces représentent des espaces favorables pour les oiseaux des villes, les reptiles communs tels que le lézard des murailles (observé plusieurs fois). Cependant, les clôtures présentes entre ces différents parcelles de jardin cloisonnent le tout et participent à fragmenter ces espaces. D'autre part, la présence de tissu commerciaux et résidentiels de part et d'autre de cet espace, ainsi que la voirie qui longe le sud du secteur d'étude (Boulevard Marcel Pagnol), sont des éléments supplémentaires qui viennent isoler écologiquement ces espaces. **Par conséquent, les enjeux écologiques sur ces habitats sont pressentis comme faibles.**



Figure 18 : Vue d'ensemble sur un jardin domestique (Mai 2021)

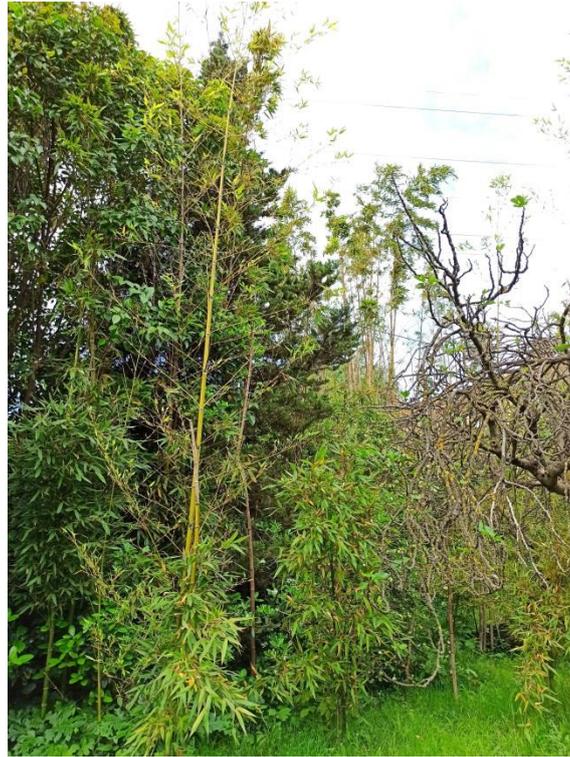


Figure 19 : Bambou dans le secteur d'étude (Mai 2021)

Clôtures

Comme évoqué précédemment, le secteur d'étude est entrecoupé par plusieurs clôtures qui viennent marquer la délimitation entre les différentes parcelles de ces habitations. Des clôtures sont érigées le long de du Boulevard Marcel Pagnol, ou des portails d'entrée aux villas viennent s'insérer.



Photo 1 : Clôtures présentes dans le secteur d'étude et en marge de celui-ci (Mai 2021)

J1.5 Villas abandonnées

Le reste du secteur d'étude est occupé par des villas qui ne sont plus habitées à ce jour. Les espaces bâtis sont fortement dégradés par endroit et la végétation prenant le dessus, certains espaces sont difficilement accessibles. Plusieurs zones font référence à la présence de squatteurs potentiels au regard des dégradations.

Une piscine condamnée est aussi présente. Ces espaces ne sont pas accessibles et certaines entrées sont même condamnées par la présence de parpaings.

Les avant toits ont été observés mais aucun signe de nids d'oiseaux n'a été observé. Aussi, les toitures apparaissent difficilement accessibles aux chiroptères, ce qui ne laisse pas pressentir la présence de gîtes potentiels.

Les enjeux écologiques sur cet habitat sont pressentis comme faibles.



Photo 2 : Vue d'ensemble des villas abandonnées présentes sur le secteur d'étude (Mai 2021)

Cadrage environnemental - ANTIBES (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL
Habitats identifiés dans le secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Habitats

 J1.5 Villas abandonnées

 X24 Jardins domestiques des villas

 Clôtures



0 10 20 m



LA FLORE

➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Grasse.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo-référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2010 ne sont donc pas considérées.

➤ Données de Silène flore

Les données du Conservatoire Botanique de Porquerolles recensent la présence de 462 espèces floristiques au sein de la commune de Grasse. Sur la totalité **15 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale**. Il s'agit :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée, Anémone Coronaire
<i>Arundo micrantha</i> Lam., 1791	Canne de Pline
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb., 1830	Bellevalia de Rome, Jacinthe romaine, Jacinthe de Rome
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Scille maritime, Urginée maritime, Squille
<i>Iris tuberosa</i> L., 1753	Iris tubéreux
<i>Narcissus tazetta</i> L., 1753	Narcisses à bouquet jaune, Narcisse-à-bouquet
<i>Narcissus tazetta</i> subsp. <i>italicus</i> (Ker Gawl.) Baker, 1888	Narcisse d'Italie
<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854	Scille fausse Jacinthe
<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823	Ophrys de Bertoloni, Ophrys Aurélia
<i>Teucrium fruticans</i> L., 1753	Germandrée arbustive
<i>Tulipa agenensis</i> DC., 1804	Tulipe oeil-de-soleil, Tulipe d'Agen, Tulipe de Lortet
<i>Tulipa clusiana</i> DC., 1804	Tulipe de l'Écluse, Tulipe de Perse
<i>Tulipa lortetii</i> Jord., 1858	Tulipe de Lortet
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce

Ces 15 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Article 1 et 2, Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

La base de données Silène Flore recense aussi la présence de **8 espèces floristiques protégées sur le territoire régional**. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur).

Tableau 6 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Arundo micrantha</i> Lam., 1791	Canne de Pline
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale
<i>Cephalaria transylvanica</i> (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	Céphalaire de Transylvanie
<i>Kengia serotina</i> (L.) Packer, 1960	Cleistogène tardif
<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862	Lavatière ponctuée
<i>Ophrys provincialis</i> (H. Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence
<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825	Consoude à bulbe

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour.

➤ **Données de l'INPN**

Les données de la base de données communale de l'INPN recensent la présence de 311 espèces végétales sur la commune de Grasse.

Sur la totalité, **9 espèces sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3)**. Il s'agit :

Tableau 7 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Grasse

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Bellevalia de Rome, Jacinthe romaine, Jacinthe de Rome	<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb., 1830
Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753
Iris tubéreux	<i>Iris tuberosa</i> L., 1753
Isoète de Durieu	<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844
Scille fausse Jacinthe	<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854
Ophrys de Bertoloni, Ophrys Aurélia	<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823
Ophrys de Bertoloni	<i>Ophrys bertolonii</i> subsp. <i>bertolonii</i> Moretti, 1823
Sérapias négligé	<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844
Scille maritime, Urginée maritime, Squille	<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **7 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**

Tableau 8 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Grasse

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Scolopendre, Scolopendre officinale	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753
Laîche ponctuée	<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811
Coronille de Valence	<i>Coronilla valentina</i> L., 1753
Lavatère ponctuée	<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862
Alpiste aquatique	<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755
Consoude à bulbe	<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825

La base de données de l'INPN ne fournit pas de données géoréférencées.

Les données fournies par ces deux bases de données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

- ⇒ Selon les cartes ci-après, aucune espèce végétale, protégée au niveau national et / ou régional n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude.
- ⇒ Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 150 mètres du secteur d'étude.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Flore protégée identifiées aux environs du secteur d'étude, selon les données Silène flore



- ▭ Limites communales
- Périmètres d'étude**
 - ▭ Secteur d'étude
 - ▭ Périmètre rapproché (150 m)
- Flore protégée**
 - Protection nationale**
 - ★ Anémone couronnée
 - Protection régionale**
 - Canne de Pline
 - Consoude à bulbe
 - Clôtures



0 150 300 m



➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrains, réalisés le 18 mai 2021, ont permis de recenser la présence de 104 espèces végétales dans le secteur d'étude et ses environs proches. La période est clémente pour l'observation de la flore. L'objet de l'étude était d'analyser les enjeux pressentis, en prenant en considération le contexte global du secteur d'étude. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée.

Les espèces sont globalement communes et typiques des espaces urbanisés et des jardins domestiques. Le secteur d'étude est dominé par des espèces ornementales et rudérales, typiques des espaces en friches abandonnés. En effet le secteur d'étude se compose de villas abandonnées et de leurs jardins attenants, qui ne sont plus entretenus à l'heure actuelle. Les espaces vers sont donc fortement enrichis en végétation, qu'elle soit ornementale, ou spontanée.

Tableau 9 : Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom latin	Nom commun
<i>Acacia</i> Mill., 1754	Acacia
<i>Acanthus mollis</i> L., 1753	Acanthe à feuilles molles, Acanthe molle
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus
<i>Actinidia chinensis</i>	Actinide de chine
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailante
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne
<i>Allium roseum</i> L., 1753	Ail rose
<i>Alstroemeria</i> sp	Lys péruvien
<i>Althéa</i> sp	Althéa
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie
<i>Avena sterilis</i> L., 1762	Avoine à grosses graines
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale
<i>Briza maxima</i> L., 1753	Brize élevée, Grande Brize
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de provence, Falabreguier
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge
<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	Arbre de Judée, Gainier commun
<i>Cistus albidus</i> L., 1753	Ciste blanc, Ciste mâle à feuilles blanches, Ciste cotonneux
<i>Citrus x aurantium</i> var. <i>sinensis</i> L., 1753	Oranger
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
<i>Coronilla glauca</i> L., 1755	Coronille glauque
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
<i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze, 1891	Néflier
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires

Nom latin	Nom commun
<i>Cupressus arizonica</i> Greene, 1882	Cyprès
<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	Cyprès d'Italie, Cyprès de Montpellier
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'Hér., 1789	Erodium Bec-de-cigogne
<i>Euryops</i> sp	Marguerite des savanes
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuier de Carie, Caprifiguier, Figuier
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre
<i>Hebe</i> sp	Véronique arbustive
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
<i>Hypericum</i> sp	Millepertuis ornamental
<i>Iris</i> sp	Iris ornamental
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
<i>Lathyrus odoratus</i> L., 1753	Pois de senteur
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose, Oléandre
<i>Nigella damascena</i> L., 1753	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
<i>Olea europaea</i> L., 1753 var. <i>europaea</i>	Olivier
<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	Oxalis articulé
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune
<i>Oxalis pes-caprae</i> L., 1753	Oxalis pied-de-chèvre
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse
<i>Passiflora caerulea</i> L., 1753	Passiflore, Fruit de la passion, Grenadille
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre

Nom latin	Nom commun
<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch, 1801	Pêcher
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent, Pyracantha
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies
<i>Rosa</i> sp	Rosier ornemental
<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753	Romarin
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
<i>Rumex pulcher</i> L., 1753	Patience élégante
<i>Rumex rupestris</i> Le Gall, 1850	Oseille
<i>Ruta graveolens</i> L., 1753	Rue odorante
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré
<i>Solanum rantonnetii</i>	Arbre à gentianes
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire hollostée
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit
<i>Thlaspi arvense</i> L., 1753	Tabouret des champs
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun, Farigoule
<i>Tragopogon porrifolius</i> L., 1753	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis blanc, Salsifis du Midi
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Nombril de vénus, Oreille-d'abbé
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
<i>Vicia pannonica</i> var. <i>purpurascens</i> (DC.) Ser., 1825	Vesce de hongrie
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne cultivée
<i>Wisteria sinensis</i> (Sims) Sweet, 1826	Glycine de Chine

ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude. Les habitats identifiés sont essentiellement anthropisés et sont situés le long du Boulevard Marcel Pagnol. Aussi la présence de cette voie fortement fréquentée, fait que le secteur d'étude est soumis à de nombreuses nuisances sonores, confirmées lors de la visite de terrain. Le secteur d'étude est dominé par des espaces de type villas abandonnées, avec leurs jardins attenants. Ces derniers ne font plus l'objet d'entretien suite à l'abandon des villas et la vente des terrains. De plus, les villas présentes sont séparées entre elles par des clôtures, ce qui engendre un cloisonnement des différentes parcelles composant le secteur d'étude.

En l'absence d'habitat patrimonial et d'intérêt communautaire ainsi que d'habitats naturels, les enjeux prévisionnels sur les habitats sont considérés comme faibles.

Les inventaires floristiques du 18 mai 2021, n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales et protégées. Le secteur d'étude est localisé dans la commune de Grasse, au cœur d'un quartier résidentiel. Le secteur d'étude en lui-même est aussi composé de villas désertées ainsi que de jardins domestiques, qui à l'heure actuelle ne sont plus entretenus et sont donc recouverts d'une végétation spontanée importante se mêlant à des espèces ornementales proliférantes. Il est à noter que le laurier rose est une espèce protégée à l'état sauvage et localisée dans la région PACA. L'espèce observée sur le site d'étude est ornementale et ne présente donc pas les mêmes enjeux que celle à l'état sauvage. Son statut de protection n'est donc pas pris en compte.

Dans ce contexte, les enjeux prévisionnels sur la flore sont considérés comme faibles.



Photo 3 : Vue d'ensemble sur la partie est du secteur d'étude (Mai 2021)

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Enjeux prévisionnels pressentis sur la flore et les habitats



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 10 20 m



LA FAUNE

➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 18 mai 2021. La période est relativement favorable, ce qui permet de dresser un bilan significatif des espèces en présence dans le secteur d'étude.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 3 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadrer le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Bibliographie

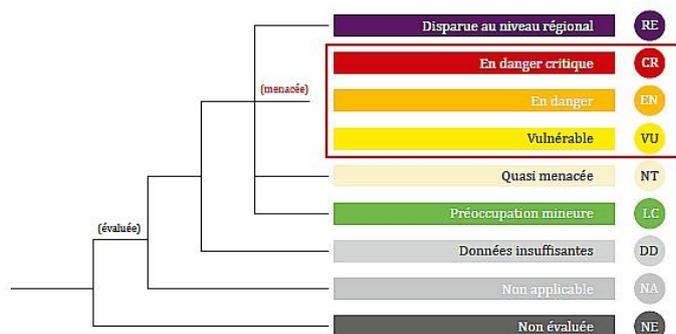
Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

- Odonates

Tableau 10 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, Faune PACA, Silène faune	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue				LC
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur				LC
	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain				LC
	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible				LC
	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal				LC

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, Faune PACA, Silène faune	<i>Ceriagrion tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat				LC
	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert				LC
	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	PN	CB 2	DH 2	NT
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle				LC
	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate				LC
	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe				LC
	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden				LC
	<i>Hemianax ephippiger</i> (Burmeister, 1839)	Anax porte-selle				LC
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant				LC
	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée				LC
	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i> (Vander Linden, 1823)	Gomphe à forceps méridional				LC
	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun				LC
	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé				LC
	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleissant				LC
	<i>Platycnemis latipes</i> Rambur, 1842	Agrion blanchâtre				LC
	<i>Pyrrosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu				LC
	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe				LC
	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional				LC
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin				LC	
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié				LC	



Vingt-cinq espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. **Une espèce est protégée à l'échelle nationale et communautaire : l'agrion de mercure.** Elle est évaluée comme **Quasi-menacée** selon la liste rouge des odonates de PACA de 2015, et présente des enjeux de conservation **modérés**. Les autres espèces recensées présentent **des enjeux de conservation faibles**.

Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, aucune espèce d'odonate n'a été observée. Le secteur de projet ne présente pas de points d'eau (hormis la piscine abandonnée). Le faciès actuel du secteur d'étude n'apparaît pas favorable pour envisager ce groupe d'espèces.

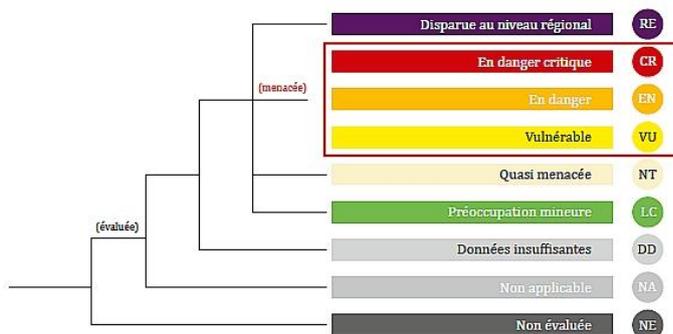
⇒ **Aucune autre espèce d'odonate n'a été observée sur le site, lors de la réalisation de ce prédiagnostic. À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont pressentis comme faibles.**

- **Rhopalocères**

Tableau 11 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, Faune PACA, Silène faune	<i>Calophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Argus vert				LC
	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore				LC
	<i>Anthocharis euphenoides</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore de Provence				LC
	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste				LC
	<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la Luzerne				LC
	<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises				LC
	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns				LC
	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym				LC
	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue				LC
	<i>Lysandra hispana</i> (Herrich-Schäffer, 1852)	Bleu-nacré d'Espagne				VU
	<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélagonium				LC
	<i>Argynnis pandora</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cardinal				LC
	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron				LC
	<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence				LC
	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-coraïl				LC
	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun				LC
	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	PN	CB 2	DH 2	LC
	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil				LC
	<i>Libythea celtis</i> (Laicharting, 1782)	Échancré				LC
	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun				LC
	<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune				LC
	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé				LC
	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré				LC
	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé				LC
	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue				LC
	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée				LC
	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes				LC
	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Hespérie du Chiendent				LC
	<i>Carcharodus floccifer</i> (Zeller, 1847)	Hespérie du Marrube				LC

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
	<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)	Jason				LC
	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon				LC
	<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré-de-vert				LC
	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère				LC
	<i>Melitaea nevadensis</i> Oberthür, 1904	Mélitée de Fruhstorfer				LC
	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées				LC
	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain				LC
	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée				LC
	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil				LC
	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette				LC
	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave				LC
	<i>Pieris mannii</i> (Mayer, 1851)	Piéride de l'Ibérie				LC
	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou				LC
	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet				LC
	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène				LC
	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci				LC
	<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré				LC
	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine				LC
	<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre				LC
	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne				LC
	<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'Yeuse				LC
	<i>Satyrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Thécla des Nerpruns				LC
	<i>Satyrium esculi</i> (Hübner, 1804)	Thécla du Kermès				LC
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis				LC
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain				LC



Les bases de données communales recensent la présence de **54 espèces de rhopalocères** dans la commune de **Grasse**.

Une espèce protégée de rhopalocère est avérée dans la commune de Grasse : le **Damier de la Succise**. Cette espèce présente **des enjeux de conservation faibles** en PACA selon la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014). Elle est évaluée en **préoccupation mineure (LC)**.

Une autre espèce, non protégée, présentent à l'inverse, des **enjeux de conservation modérés** – forts en PACA : **le Bleu Nacré d'Espagne**. Elle est évaluée comme **vulnérables (VU)** selon la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014).

Observations de terrain

Lors de la visite de terrain, 3 espèces de rhopalocères ont été identifiées et contactées dans le secteur d'étude. **Il s'agit de la piéride de la rave, de l'aurore, et de l'azuré bleu céleste. Selon la liste rouge des rhopalocères de PACA de 2014, ces espèces ne présentent pas d'enjeux de conservation (statut LC « préoccupation mineure »).** Au regard de la composition en habitats du secteur d'étude et de son contexte urbain, aucune espèce à enjeux n'est pressentie dans le secteur d'étude.

⇒ **À ce titre, au regard du contexte dans lequel s'implante le secteur d'étude, les enjeux prévisionnels sur les rhopalocères sont pressentis comme faibles.**

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Les données bibliographiques mettent en évidence deux espèces protégées : la cordulie à corps fin (odonate) et la Diane (rhopalocère). Néanmoins, les enjeux de conservation concernant ces dernières ont été considérés comme faibles. Elles ne sont pas envisagées dans le secteur d'étude au regard de son faciès, et des besoins spécifiques de ces deux espèces. De plus, aucune espèce d'odonate ou de rhopalocère à enjeux de conservation n'a été observée dans le secteur d'étude, lors des inventaires terrain.

Le secteur d'étude est représenté par des espaces anciennement habités et entretenus.

Les enjeux entomologiques prévisionnels sont donc pressentis comme faibles, dans ce contexte, sur l'ensemble du secteur d'étude.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Enjeux entomologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 10 20 m



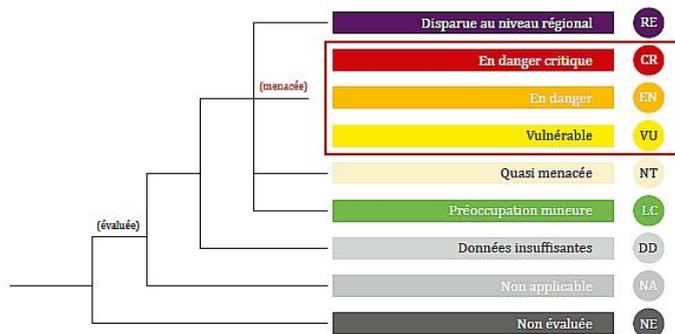
AMPHIBIENS

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Tableau 12 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Silène faune, Faune PACA, INPN	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	PN	CB 3		LC
	<i>Bufo spinosus</i> Daudin, 1803	Crapaud épineux		CB 3		NE
	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Rainette méridionale	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	PN	CB 3	DH 5	NA

Légende :

Selon les données bibliographiques, 4 espèces de reptiles sont avérées sur la commune de Grasse. Toutes les **espèces sont protégées**, au moins à l'échelle nationale, hormis le crapaud épineux. Toutes ces espèces présentent **des enjeux de conservation faibles**.

Observations de terrain :

Les observations de terrain n'ont pas permis d'observer d'espèces appartenant à ce taxon, dans l'enceinte du secteur d'étude.

Aucune mare, aucun point d'eau permanent et/ou temporaire n'est présent dans le secteur d'étude, à ce jour. (Hormis piscine abandonnée qui est vide d'eau à ce jour).

Etant donné la localisation et la configuration du secteur d'étude, ce taxon n'apparaît pas potentiel dans le secteur d'étude.

⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont pressentis comme faibles.**

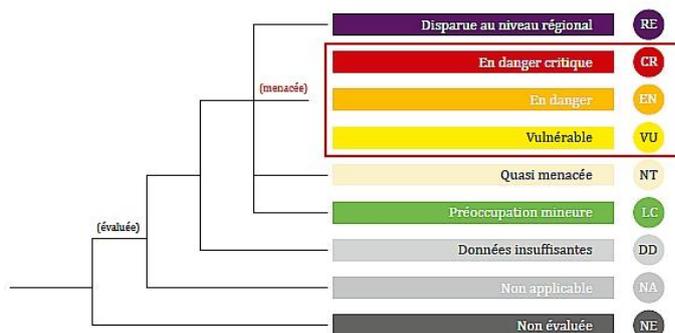
REPTILES

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Grasse, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Tableau 13 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Silène faune, INPN, Faune PACA	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine	PN	CB 3		LC
	<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)	Couleuvre de Montpellier	PN	CB 3		NT
	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique	PN	CB 3		LC
	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	PN	CB 3		LC
	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	PN	CB 3	DH 4	LC
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	PN	CB 2		NT
	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	PN	CB 3		DD
	<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie	PN	CB 3		LC
	<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann	PN	CB 2	DH 2-4	EN
	<i>Testudo graeca</i> Linnaeus, 1758	Tortue grecque	PN	CB 2	DH 2-4	NE
	<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	Introduite	CB 3		NA



Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 14 espèces de reptiles dans la commune de Grasse.

Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale, sauf la **Tramchémyde écrite**, qui est une espèce **introduite et considérée comme invasive**.

Parmi toutes ces espèces, **3 espèces** présentent des **enjeux de conservation variant de modérés à forts en PACA**, en fonction de leur évaluation sur la liste rouge des reptiles de PACA (2016).

Il s'agit de : **la Couleuvre de Montpellier, le Lézard ocellé, et la Tortue d'Hermann**. Cette dernière est celle qui présente le plus d'enjeux de conservation en PACA. Elle est d'ailleurs **menacée** dans la région (En danger selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016)).

Observations de terrain :

Lors des observations de terrain, une seule espèce de reptile a été identifiée et contactée dans le secteur d'étude : **le lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**. Deux individus ont été observés au nord-est du secteur d'étude (mur en pierre), et au niveau de la piscine abandonnée et asséchée.

Cette espèce commune est cependant protégée et classée en « préoccupation mineure » selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Elle présente donc des enjeux de conservation faibles.

⇒ Une seule espèce de reptile a été observée dans le secteur d'étude : le lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Cette espèce est commune, bien que protégée, et présente des enjeux locaux de conservation faibles. **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**



Photo 4 : Zone d'observation du lézard des murailles (Mai 2021)

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. **Les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont donc pressentis comme faibles.**

Les habitats en place sont susceptibles de convenir au lézard des murailles. Les espaces fournis tels que les fourrés et les murs en pierre, pourraient leur servir de zones de repos, de refuges.

Au regard des observations, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Enjeux hépatologiques et batrachologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 10 20 m



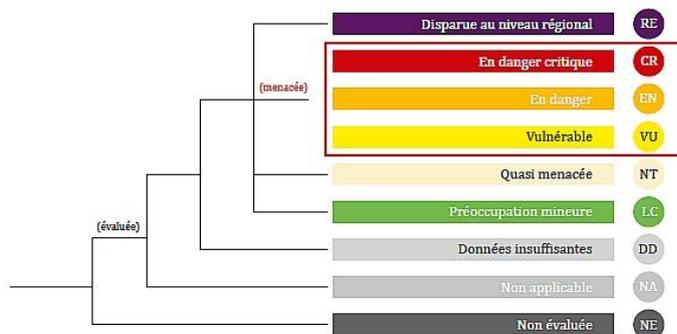
MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Tableau 14 : Liste des espèces de mammifères hors chiroptères recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR France
Faune PACA, INPN, Silène faune	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen				LC
	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen				LC
	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	PN	CB 3		LC
	<i>Martes foina</i> Linnaeus, 1758	Fouine				LC
	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	PN	CB 3		LC
	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne				NT
	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe				LC
	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	Mulot à collier				LC
	<i>Rattus norvegicus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat surmulot				LC
	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat noir				LC
	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier				LC

Légende :

Les données bibliographiques recensent la présence de **19 espèces de mammifères sur la commune de Grasse**. Au total, **6 espèces de mammifères sont protégées à l'échelle nationale**.

Parmi ces espèces, une espèce non protégée, expose des enjeux de conservation modérés : le **lapin de garenne**. Il est considéré comme **quasi menacé (NT)**, selon la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).

Observations de terrain :

Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude. Aucune trace n'a été identifiée pouvant laisser penser à une zone de passage. Le secteur d'étude De plus, le site est clôturé et entouré de voies de circulation, limitant le passage de la faune. Il ne présente aucune connexion avec des

espaces naturels pouvant laisser penser à un quelconque rôle dans la dispersion des espèces de mammifères. Au regard du caractère artificiel du site, aucune espèce n'est potentiellement envisagée.

⇒ À ce titre, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères**, hors chiroptères, **sont pressentis comme faibles**, dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Enjeux mammalogiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 10 20 m



CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Tableau 15 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune - Flore	LR France	Enjeux PACA*
Faune PACA, INPN, Silène Faune * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	PN	CB 2	DH 2-4	LC	TF
	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand murin	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	PN	CB 2	DH2-4	LC	F
	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	PN	CB 2	DH2-4	VU	TF
	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	PN	CB 2	DH 2-4	VU	TF
	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini	PN	CB 2	DH 2-4	NT	TF
	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	PN	CB 2	DH 4	LC	tf
	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit murin	PN	CB 2	DH 2-4	NT	TF
	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	PN	CB 2	DH 2-4	LC	TF
	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	PN	CB 2	DH 4	LC	tf

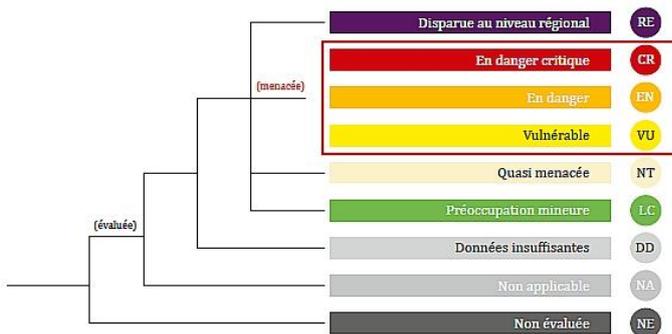


Tableau 16 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu). * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf

	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
DH2	<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcathoe</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
	<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
	<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
	<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
	<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
	<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
	<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
	<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
	<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
	<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
	<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort F = Fort M = Modéré f = faible Tf = Très faible Disp = Disparu

Les données bibliographiques recensent la présence de 12 espèces de chiroptères sur la commune de Grasse. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y est pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « *Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014* », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de Grasse abrite sur son territoire, 10 espèces de chiroptères à enjeux forts à très forts.

- *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) Petit rhinolophe
- *Rhinolophus euryale* Blasius, 1853 Rhinolophe euryale
- *Myotis blythii* (Tomes, 1857) Petit murin
- *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774) Barbastelle d'Europe
- *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797) Grand murin
- *Rhinolophus ferrumequinum* Grand rhinolophe
- *Miniopterus schreibersii* (Kuhl, 1817) Minioptère de Schreibers
- *Myotis emarginatus* (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806) Murin à oreilles échancrées
- *Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817) Murin de Bechstein
- *Myotis capaccinii* (Bonaparte, 1837) Murin de Capaccini

La commune de Grasse représente donc un espace de vie privilégié pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie et la proximité avec le littoral favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, 8 cavités naturelles reconnues sont présentes dans le périmètre éloigné. Aucune n'est cependant recensée dans le secteur d'étude. (Voir carte suivante).

La cavité la plus proche du secteur de projet est un orifice naturel situé à hauteur de la D6085 (PACAA2000717). Aucune information précise n'est disponible sur cet édifice, mise à part le fait qu'il s'agit d'un orifice naturel, et qu'il se nomme « Grotte du Plateau Napoléon ».

En fonction de son agencement, et de son état de conservation, cette cavité peut être le lieu de vie temporaire et permanent de plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles et fissuricoles (si fissures présentes).

Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait offices d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de prédiagnostic.

Le secteur d'étude présente un faciès fortement artificialisé à proximité de routes très fréquentées le jour et probablement la nuit (boulevard Marcel Pagnol), formant donc un élément fragmentant significatif et une source de nuisance sonore. À cela, s'ajoute la mise en lumière du réseau routier qui crée un halo lumineux limitant sa fréquentation par les chiroptères. Le secteur d'étude est formé par des jardins domestiques qui sont fortement végétalisés, dont certaines zones peuvent représenter des repères de dispersion pour ces espèces et des zones de chasse. Les habitats présentes sont condamnées et n'apparaissent pas représenter des espaces favorables pour la présence de gîtes.

⇒ À ce titre, en regroupant les **données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les **enjeux prévisionnels** sur les **chiroptères** sont **pressentis comme modérés-faibles au niveau des jardins domestiques et faibles au niveau des villas.**

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence de mammifères de grandes tailles. La présence de voiries, et de clôtures forment d'importantes fractures aux alentours.

Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.

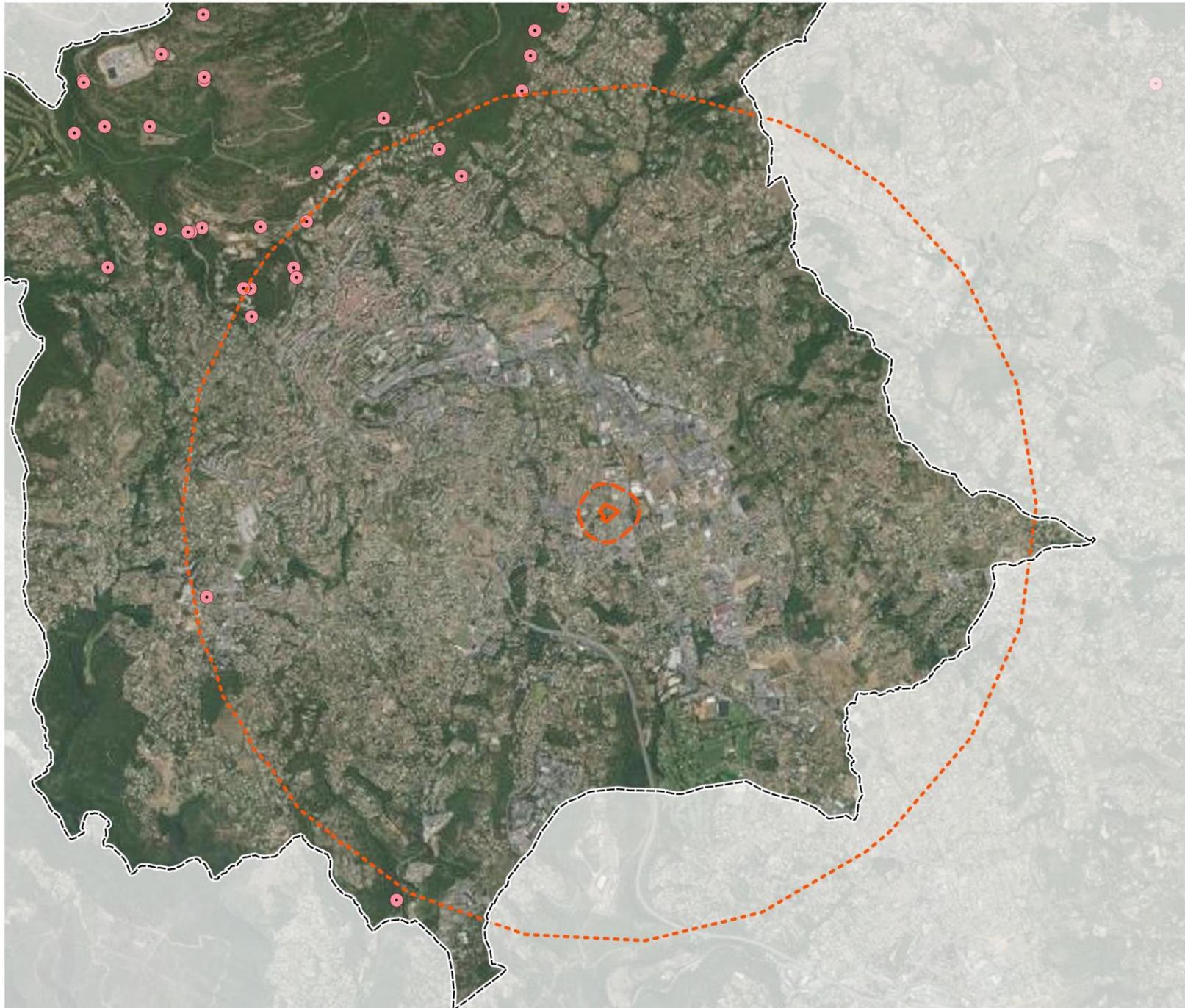
Les données bibliographiques chiroptérologiques, montrent la présence potentielle de plusieurs espèces. Le secteur d'étude n'apparaît pas présenter des gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. Le caractère très urbanisé du site et la présence de la voirie en bordure du périmètre d'étude forment des éléments fragmentants qui limitent le potentiel chiroptérologique du site de projet. Cependant, les jardins domestiques sont fortement végétalisés à la suite de l'abandon des lieux. Ainsi ces espaces peuvent représenter des zones de chasse et de transit pour les chiroptères.

Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères sont donc pressentis comme modérés-faibles à faibles.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Cavités naturelles identifiées dans le périmètre éloigné et reconnues par le BRDM -BD Cavités



▭ Limites communales

Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (150 m)

▭ Périmètre éloigné (3 km)

● Cavités naturelles



0 500 1000 m



Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Enjeux chiroptérologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés-faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 10 20 m


OISEAUX

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre élargi, ont été consultées.

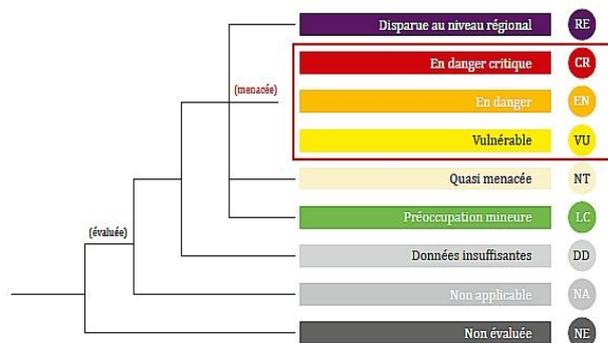
Tableau 17 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	OI	Be2	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		P	OI	Be2	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NT	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinle plongeur	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	C & N	O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	P	O2	Be3	Bo2
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NT	P	-	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	C & N	O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC	C	O2 ; O3	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	EN	P	OI	Be2	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC	C	O2	Be3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	C & N	O2	-	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		P	-	Be2	Bo2
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	LC	P	OI	Be3	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	O2	Be3	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	C	O2	Be3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis		C	O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	C	O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	NA	P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	OI	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	LC	P	OI	Be2	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	P	-	Be2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal		P	-	Be2	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	C	O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	VU	P	O2	Be3	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	LC	P	-	Be3	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	P	-	Be2	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	P	OI	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	C & N	O2	-	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	P	OI	Be2	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	RE	C	O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	C	O2 ; O3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	DD	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Ralus aquaticus</i>	Râle d'eau	LC	C	O2	Be3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	LC	P	-	Be2	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	NT	P	-	Be2	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC	C	O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	C	O2	Be3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	LC	P	-	Be2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-



113 espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Grasse et les espaces limitrophes.

Parmi ces espèces **18** sont inscrites sur l'annexe 1 de la directive oiseaux (*Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*), **14** sont menacées, et **32** espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA, lors de la période de nidification. (Liste rouge des oiseaux nicheurs en PACA 2016).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles... La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels, notamment au nord de la commune avec le parc régional des Préalpes d'Azur.

Observations de terrain :

Les inventaires de terrain ont permis d'observer à la vue 2 espèces d'oiseaux dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

Tableau 18 : Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Pica pica L., 1758</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Streptopelia decaocto (Fridvaldszky, 1838)</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
	Hirondelle sp				Be2	
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-

Ces espèces présentent toutes des enjeux de conservation faibles, en période de nidification en PACA, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2016. Les espèces observées sont communes et souvent observées dans des espaces urbanisés et anthropisés. Aucun signe de nidification au niveau des avant toits des villas n'a été observé.

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

Les espèces observées sont communes et fortement liées aux espaces urbains anthropisés, tels que le secteur d'étude. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site. De plus, le caractère très urbanisé du secteur d'étude et la proximité de voies bruyantes ne constituent pas un milieu favorable pour la nidification. Les espèces observées exposent des enjeux de conservation faibles (liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2016).

Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels, au regard des observations dans le secteur d'étude et l'analyse environnementale à plus large échelle, sont pressentis comme faibles.

Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Enjeux ornithologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 10 20 m



SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 18 mai 2021, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne se situe dans aucune zone à statut. Les espaces naturels à statut sont tous situés dans le périmètre éloigné. Le secteur d'étude est situé entre un tissu résidentiel et un espace commercial. Il est longé par le Boulevard Marcel Pagnol.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude se compose de villas abandonnées avec leur jardin domestique attenant. Ces derniers ne sont plus entretenus et la végétation prolifère fortement. Aucun habitat patrimonial, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été identifiée lors des inventaires en phase de prédiagnostic. Les données bibliographiques, n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régionale et / ou nationale, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude représente un lieu de vie favorable pour les insectes en raison d'une végétation abondante et attractive. Les murs en pierre et les nombreux espaces de refuge offertes par la végétation du secteur d'étude, apparaissent favorables aux espèces communes telles que lézard des murailles, espèce de reptiles très commune notamment au niveau des espaces urbains et anthropisés. Le secteur d'étude n'apparaît cependant pas favorable aux amphibiens.

Le secteur d'étude est entouré par des espaces de fragmentation tels que les routes et les clôtures grillagées. La fréquentation du secteur d'étude par les mammifères est donc considérée comme très faible.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoutes nocturnes. La condamnation des villas ne laisse pas présager la présence de gîtes, notamment au niveau des toitures. Cependant les jardins domestiques sont fortement végétalisés et enrichies en linéaires arborés. Cela peut donc représenter des espaces favorables pour la dispersion des espèces et pour la chasse.

Les oiseaux sont bien présents dans le secteur d'étude, mais seules des espèces communes anthropophiles ont été observées (pie bavarde, tourterelle turque). Plusieurs hirondelles ont été observées au loin, en vol. Cependant, aucune trace de nidification au niveau des avant-toits n'a été observée.

Les inventaires du 18 mai 2021, ont été effectués en période favorable pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques prévisionnels sont pressentis comme modérés-faibles à faibles.

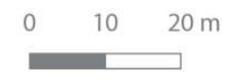
Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques pressentis à l'échelle du secteur d'étude



- Périmètres d'étude**
-  Secteur d'étude
- Enjeux**
-  Très faibles
 -  Faibles
 -  Modérés-faibles
 -  Modérés
 -  Forts
 -  Majeurs



3. Les sensibilités paysagères

Le secteur d'étude est localisé au sud-est de la commune de Grasse. Il se situe à proximité directe du quartier des 4 chemins, en bordure du boulevard Marcel Pagnol. Le secteur d'étude est composé par du bâti de type villa mais aussi par plusieurs espaces verts urbains de type haies végétales et jardins domestiques. Les environs directs du secteur d'étude sont relativement pauvres en espaces verts, mais sont essentiellement dominés par des voiries (Boulevard Marcel Pagnol, Route de Cannes) et par des espaces urbains denses. Quelques espaces agricoles ont été identifiés dans le nord-est du secteur d'étude. Il s'implante dans la continuité de la zone industrielle qui abrite notamment le groupe Robertet, producteur de matières premières d'arômes et de parfums.



Figure 20 : Entités paysagères présentes aux abords du secteur d'étude (fond Google earth)

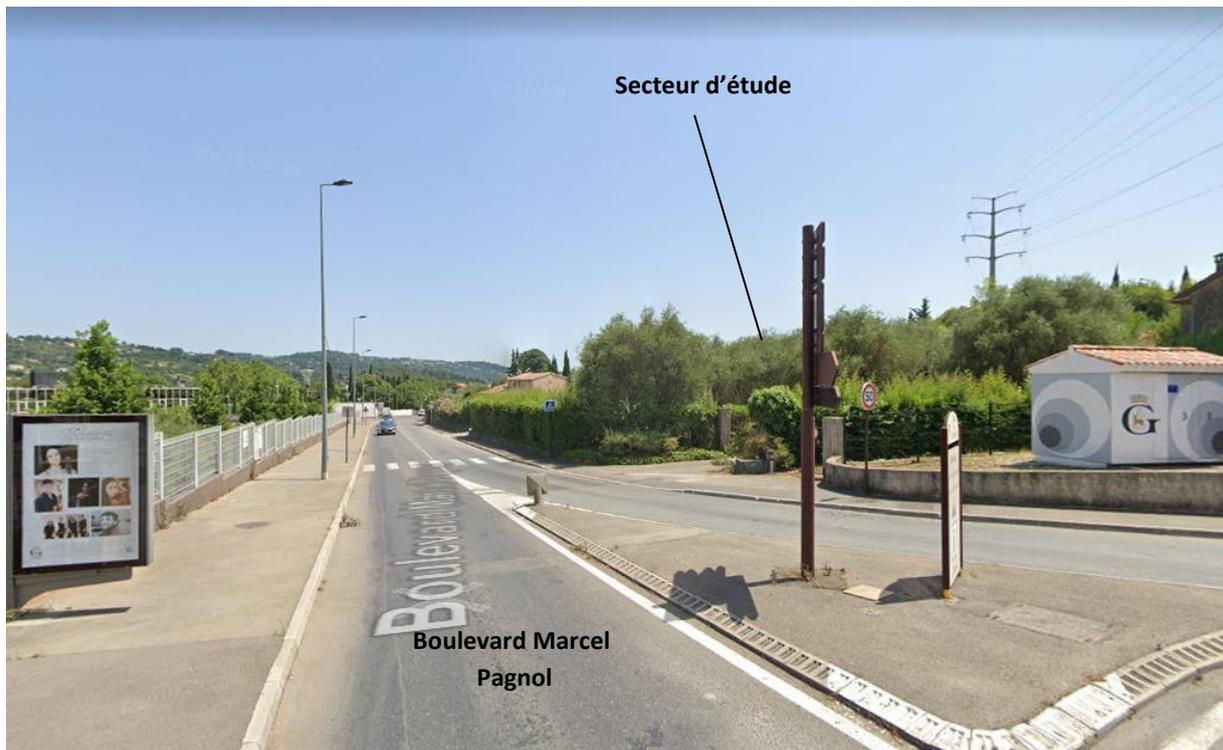


Photo 5 : Vue 1 depuis le rond-point des 4 chemins (Google street view)

Depuis la vue 1, le secteur d'étude apparaît comme un espace résidentiel standard composé de villas et de jardins domestiques végétalisés. Le passage du boulevard Marcel Pagnol implique un trafic important le long du secteur d'étude. Face au secteur d'étude une entreprise « Bougie et senteur » fait face. Les environs du secteur d'étude sont urbanisés, mixant tissu résidentiel et espaces commerciaux et entreprises.



Photo 6 : Vue 2 depuis la route de Napoléon (Google street view)

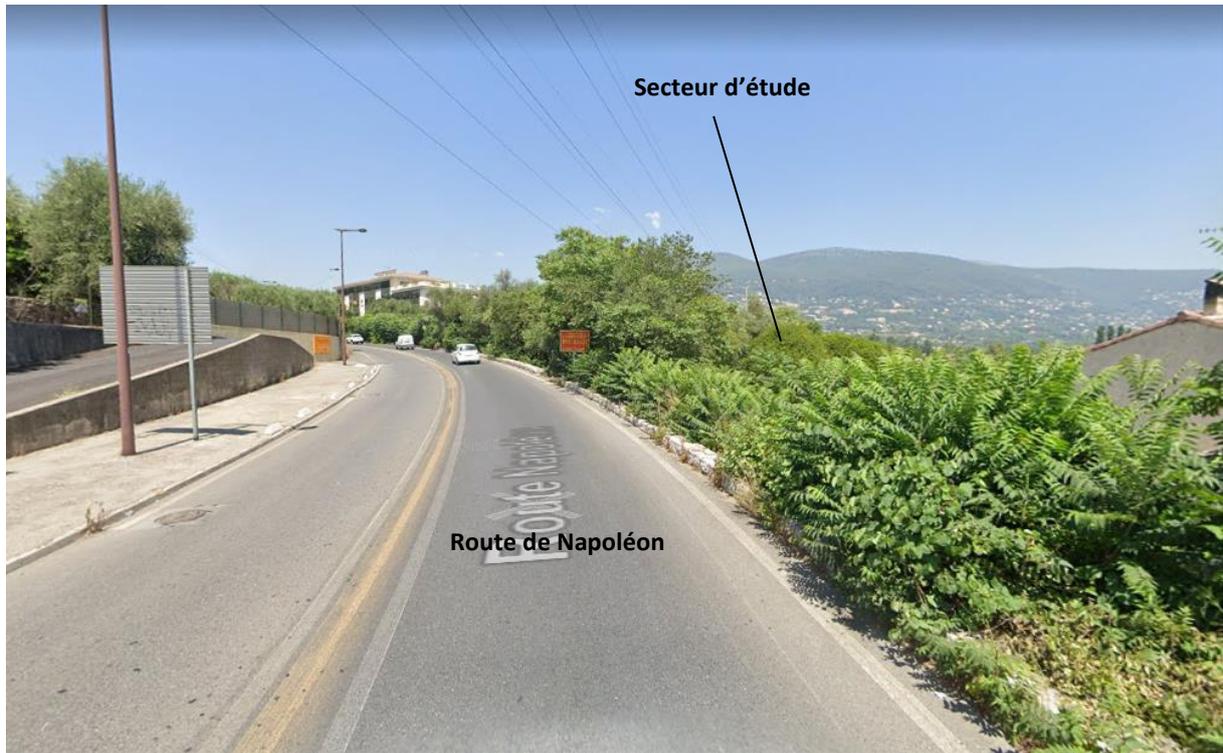


Photo 7 : Vue 3 depuis la route de Napoléon (Google street view)

Depuis la route de Napoléon, le secteur d'étude se distingue difficilement. Il se situe en contrebas, et fait face sur ce côté à un trafic automobile important. Les arbres peuplant le secteur d'étude sont bien présents et forment un écran végétal vis-à-vis des villas condamnées qui composent le secteur d'étude.



Photo 8 : Vue 4 depuis la route de Napoléon (Google street view)

Depuis le boulevard Marcel Pagnol, le secteur d'étude est facilement identifiable notamment dans sa partie ouest qui est bien dégagée. Depuis ce point de vue, il est possible d'identifier le tissu résidentiel qui peuple le secteur d'étude mais aussi ses abords. Ce point de vue appuie aussi sur le cloisonnement du secteur d'étude, de par la présence de clôtures, et de voiries. D'autre part, la présence des industries à l'est du secteur d'étude marque un secteur en plein essor, ce qui peut justifier le trafic routier important.



Photo 9 : Vue 5 depuis le cœur du secteur d'étude (Mai 2021)

Depuis le cœur du secteur d'étude, la végétation est importante ce qui ne laisse pas de place aux vues lointaines, mais aussi proches. En effet, la visibilité sur les jardins voisins, est relativement compliquée. Le secteur d'étude bénéficie d'un couvert végétal important favorable à quelques groupes d'espèces (insectes, reptiles, oiseaux...).

4. Typologie des constructions à proximité du site

Le secteur d'étude est entouré par un tissu urbain relativement dense, qui se compose de plusieurs ensembles variés : espaces résidentiels individuels, espaces résidentiel collectifs, espaces commerciaux de quartier, espaces industriels et logistiques.

Le secteur d'étude est enserré entre deux espaces essentiellement composés par des habitations. Le tissu résidentiel est dense mais de faible hauteur (villas individuelle ou habitats collectifs de faibles ampleurs). Le secteur d'étude est actuellement occupé par des villas et des espaces verts paysagers domestiques (jardins attenants aux villas).

Les voiries longent le secteur d'étude et sont le lieu de nuisances sonores importantes, tout au long de la journée.



Figure 21 : Typologie des constructions dans l'environnement du secteur d'étude (fond Google earth)

À l'est du secteur d'étude, des villas individuelles sont présentes. Ce sont des constructions qui datent déjà de plusieurs années (potentiellement année 70). A l'ouest, des commerces bureaux, et habitations sont présentes.



Photo 10 : Villas individuelles présentes à l'est du secteur d'étude (Mai 2021)



Photo 11 : Commerces, bureaux et habitations présentes à l'ouest du secteur d'étude (Mai 2021)

Les environs plus éloignés du secteur d'étude sont essentiellement composés de tissus commerciaux et industriels comme l'atteste les photos suivantes :



Photo 12 : Zone commerciale à l'est du secteur d'étude (Mai 2021)



Photo 13 : Zone industrielle et commerciale visible depuis le nord du secteur d'étude et le boulevard Marcel Pagnol (Mai 2021)

5. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX A L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque inondation	La commune de Grasse est concernée par un PPRi en cours d'élaboration, prescrit le 13/058/2003.	La commune de Grasse est exposée aux risques inondation, cependant, le secteur d'étude n'est pas concerné par ce risque.	FAIBLES
Risque incendie	La commune de Grasse est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. A l'heure actuelle, la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) approuvé en date du 6 novembre 2018.	le secteur d'étude n'est pas directement concerné par le risque incendie de forêt.	FAIBLES
Risque mouvement de terrain	La commune de Grasse est concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain approuvé le 6 novembre 2018	Aucun mouvement de terrain historique n'est recensé dans le secteur d'étude, et dans un rayon de 500 mètres autour de celui-ci.	FAIBLES
Risque retrait – gonflement des sols argileux	La commune de Grasse est concernée par des aléas moyens à forts (centre de la commune).	Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa moyen en ce qui concerne le risque retrait-	MODÉRÉS

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX A L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
	La commune n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux.	gonflement des sols argileux.	
Risque sismique	La commune de Grasse est concernée par un risque sismique modéré	Le secteur d'étude est aussi concerné par ce risque sismique modéré.	MODÉRÉS
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est traversée par des voiries majeures présentant un risque potentiel. Une canalisation transportant du gaz traverse la commune.	Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque transport de matières dangereuses. Il n'est pas non plus impacté par le passage de la canalisation de gaz naturel.	FAIBLES
Nuisances	Plusieurs infrastructures sont considérées comme bruyantes dans la commune de Grasse selon les données de la préfecture.	Le secteur de projet est localisé en bordure du boulevard Marcel Pagnol, qui est classé dans la catégorie 4 (zone d'influence de 30 m). Le projet devra prendre en compte cette donnée afin de réaliser un projet en accord avec les nuisances sonores émises par les axes routiers.	MODÉRÉS
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF, des espaces réglementaires et des zones Natura 2000.	Le secteur d'étude est localisé en dehors des zones à statut, et ne fait pas partie non plus des espaces de fonctionnalité écologique.	FAIBLES
Paysage	Le secteur d'étude est localisé dans la commune de Grasse en bordure du boulevard Marcel Pagnol.	Le site présente des enjeux paysagers relativement faibles du fait de son intégration dans un tissu urbain dense et peu végétalisé. Des aménagements paysagers dans le secteur d'étude seraient cependant appréciables afin de valoriser l'intégration du nouveau projet dans ce contexte urbain.	FAIBLES

- ⇒ **Bilan** : Le site apparaît relativement peu sensible aux enjeux environnementaux. Son inscription dans un tissu urbain dense et en bordure de voiries limite fortement les enjeux et l'implication du site sur la fonctionnalité environnementale.
- ⇒ Les contraintes liées aux risques naturels et la présence d'une voirie sont prises en compte dans la confection du projet (structure, localisation des accès ...)

IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

Le projet de LIDL, d'une surface de plancher de 2664.62 m², et d'une surface de vente de 990 m², se caractérise par :

- Une emprise au sol totale du projet de 3140.80 m²
- La création de 117 places de parking dont 3 places destinées aux PMR
- La création de 42 places 2 roues (28 places 2 roues motorisées et 14 places pour les vélos)
- La création d'un espace de stationnement à 2 niveaux sur le magasin
- La réalisation de 4169 m² d'espaces verts multi statées.
- La réalisation d'une toiture végétalisée non accessible en mousse « Powerofmoss » (+ revêtement d'étanchéité + isolant + bac acier)
- La transplantation de 25 Oliviers d'ores et déjà présents sur site (déplacement)
- 12 arbres du site seront abattus,
- 67 arbres à hautes tiges ou cépées seront plantés

Selon le volet paysager présenté en Annexe, les aménagements paysagers prévus dans le cadre de ce projet visent la mise en valeur de l'enseigne LIDL. Le projet est ainsi décrit :

Les limites séparatives sont travaillées avec soin afin d'améliorer l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Le dénivelé sur site est important (+146 NGF Boulevard Marcel Pagnol, + 159 NGF Route de Cannes).

Il est donc nécessaire de prévoir un projet qui s'intègre dans la pente naturelle du terrain et conserve cet effet de terrasse et de restanque déjà présent.

Les clients de l'enseigne LIDL accèdent à la voie de desserte interne par une entrée unique Boulevard Marcel Pagnol. Les girations sont élargies et l'angle de la voirie est adouci pour permettre une entrée facilitée sur la parcelle, sans créer de perturbations ni de ralentissement sur le Boulevard. Cette entrée permet l'accès aux places de stationnement sur la parcelle. Les circulations sont directes, lisibles, et desservent les espaces de stationnements répartis sur le site. Quelques places sont disponibles en rez-de-chaussée dès l'entrée sur le site pour les vélos et deux-roues, les autres places sont regroupées sur deux niveaux de parking au dessus du magasin.

Dans la mesure du possible, nous conservons les arbres de haute-tiges existants en périphérie de la parcelle et dans la frange périphérique longeant la route de Cannes. Les quelques Oliviers qui doivent être supprimés seront transplantés dans la zone de la parcelle, afin de compléter la frange arborée existante. Il est prévu 25 transplantations d'Oliviers sur le site.

Les plantations à l'Est et au Sud de la parcelle viennent renforcer le filtre visuel déjà présent. Différents arbres de haute-tiges et cépées sont implantées de manière aléatoire pour créer des bosquets d'arbres (Chêne vert, Micocoulier de Provence, Arbre de judée, Néflier).

Sur la frange Ouest, il est envisagé la création d'un alignement de Lilas des Indes (*Melia azedarach*).

Il est prévu la création de larges banquettes au niveau des étages (balconnières plantées), afin de minimiser l'impact des véhicules stationnés en arrière-plan. Ces banquettes sont plantées d'arbustes locaux (Arroche, Ciste, Grenadier, Saule) complété par quelques cépées de *Cercidiphyllum japonicum* pour apporter un peu de verticalité.

Les façades Nord-Ouest et Sud-Est seront également végétalisées. Des plantes grimpantes trouveront un support adapté pour se développer le long de ces façades à améliorer l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Clin d'oeil à la cité du parfum, différentes variétés de Jasmin seront plantées, ainsi que du Chèvrefeuille et du Solanum.

Les toitures du dernier niveau (couverture du stationnement) seront végétalisées de mousse, avec la mise en place du système 'powerofmoss'.

Afin d'apporter un côté plus contemporain et plus maîtrisé de la végétation en vitrine de l'enseigne, il est prévu la création de bandes de plantations arbustives d'épaisseur et de longueur variables, perpendiculaires au Boulevard Marcel Pagnol. Ces bandes plantées apporteront un rythme et une structure dans les espaces verts longeant le Boulevard.

Parmi les variétés proposées : Phlomis, Santoline, Arroche, Gaura, etc...





- Limite de propriété
- Prospect
- Mur de retenu
- Espaces verts pleine terre
- Cheminements plats (graves stabilisées)
- Talus végétalisés
- Cheminements plats (ballon stabilisés)
- Vallées et stationnements (coulée / dalle parking R+1 et R+2)
- Arbres plantés
- Arbres conservés



MATRE D'OUVRAGE

SNC LIDL (DR24)
ZAC de Breguières
83460 LES ARCS SUR ARGENS

PROJET

CREATION D'UN SURFACE COMMERCIALE
bd Marcel Pagnol 06130 - Grasse

CADRET

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

LIBELLE DU PLAN

PLAN DE MASSE PROJET ET TOITURES

MATRE D'OUVRAGE / OPC	MATRE D'OUVRAGE	DOSSIER
BUREAU DE CONTROLE	lesateliers MARSEILLE	75623
SS GEOTECHNIQUE	Mohamed CHAK Christophe ARSENAULT David GREGOIRE Arnaud BOUTIER	PC
SS STRUCTURE	ATELIER 4+ LYON 31 rue Raymond - 69003 LYON Tel. 04 78 14 02 00 - Fax. 04 78 14 02 01 Email: marseille@4plus.fr	PLAN N° PC 2b/5a
ENTREPRISE GENERALE	ATELIER 4+ PARIS 13 rue Fernand Labor - 75008 PARIS Tel. 01 40 21 82 37 - Fax. 01 40 21 82 38 Email: contact@atelier4plus.fr	INDICE A
LOT 01 VAD	ATELIER 4+ MARSEILLE 18 rue Bichat - 13 008 MARSEILLE Tel. 04 91 41 22 27 Email: marseille@4plus.fr	ECHELLE 1:250
LOT 02 GROS-OUVRAGE	Internet : www.atelier4plus.fr	DATE 15/10/2021
	Ca document est la propriété d'Atelier 4+. Toute utilisation sans le consentement préalable de ce dernier est interdite sans accord préalable.	REP NA

Ind	Date	Modifications



Création d'une entrée et d'une sortie différenciée, aux girations élargies pour permettre une entrée fluidifiée depuis le Boulevard Marcel Pagnol. La quasi-totalité du flux véhicules est canalisée et dirigée vers les espaces du stationnement situés en partie supérieure de l'enseigne.

Mise en scène végétale de la façade avant de l'enseigne.
Création en bandes monospécifiques d'arbustes locaux, alternant les floraisons et les feuillages décoratifs pour animer la devanture.

Mise en oeuvre d'un mur végétalisé sur la façade.
Réalisé à l'aide de plantes grimpantes sur structure adaptée.

Création d'un large balconnière plantée d'arbustes et de cépées, permettant de dissimuler la zone de stationnement située derrière.

Elargissement de la voie d'accès au lotissement

Mise en place d'une clôture avec plantes grimpantes, doublée d'une haie arbustive d'essences locales,

Plantations complémentaires d'arbres de hautes-tiges et de cépées afin de créer un écran visuel et acoustique envers les propriétés à l'Est

Massif arboré existant et conservé. Massif de plantations arborées sur un site en terrasse avec restanques marquant les courbes de niveau encore visibles.
Composé principalement d'essences locales (Troëne luisant, Viome, Micocoulier, Arbre de judée, Frêne, etc).

Parvis d'entrée de l'enseigne. Espace ouvert, accessible à l'angle Nord-Ouest de la parcelle.

Cheminement piétonnier longeant la façade Ouest de l'enseigne.
Décalé de la façade bâtie afin de laisser un espace pour le développement des grimpantes

Venelle piétonne existante.

En limite Ouest du site, la bande d'espace vert est intégralement plantée de couvre-sols, plantes tapissantes type Millepertuis, Romarin, Daphné, Abélia.
Création d'un alignement d'arbres de haute-tige en façade Ouest ; Alignement de Melia azedarach (Lilas des Indes)

Le site est agrémenté d'arbres de haute tige de force 20/25. (La force de l'arbre correspond à la circonférence du tronc mesurée à 1m de hauteur). Cette force d'arbre permet d'obtenir à la plantation des arbres de 4,5m à 6m de hauteur, avec un houppier qui démarre à 2,30m de hauteur.

Toiture végétalisée.
Système de toiture avec mousse type 'Powerofmoss'

2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

⇒ **Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société LIDL les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles.**

En effet, le secteur de projet, dans l'état actuel, est déjà concerné par la présence de bâti. Aussi, il s'implante dans un espace situé entre des espaces déjà construits, où les villas résidentiels et les locaux commerciaux sont bien présents. D'autres part, selon les informations fournies par la PLU, le projet apparaît cohérent avec le zonage en vigueur, qui classe le secteur d'étude dans un espace dédié aux services et aux espaces de commerces.

Le projet présenté par LIDL met en avant la création d'un magasin moderne, soucieux des problématiques environnementales actuelles.

Le projet fait l'objet d'un traitement paysager (plantations d'arbres, espaces verts) afin d'améliorer la qualité du projet et de renforcer son rendu visuelle et son attractivité, notamment depuis le boulevard Marcel Pagnol. Représentant plus d'un tiers de la surface du projet, les plantations et espaces verts seront favorables à la biodiversité urbaine, à l'infiltration des eaux pluviales et permettront une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage local.

⇒ **Le projet d'aménagement du LIDL est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 41 a – « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.**

Le projet étant inférieur à 10 000m² de surface de plancher il n'est pas soumis à la rubrique 39.

Aucun boisement n'est présent sur le site, le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement.